

# NOTE DE CADRAGE

SUR LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION  
EN SANTÉ ENVIRONNEMENT AUPRÈS DES LYCÉENS DE LA  
RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

2019





# EDITO

En 2005, l'Observatoire Régional de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur publiait le premier Tableau de bord régional santé environnement. Cet état des lieux, réalisé à la demande de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, rassemblait les informations et données disponibles sur de nombreuses problématiques environnementales et leurs effets potentiels ou avérés sur la santé (qualité de l'air, de l'eau, des sols, environnement intérieur, risques naturels, industriels, etc.). Deux nouvelles éditions de ce Tableau de bord ont été publiées depuis, en 2012 avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé, puis en 2016 dans le cadre du troisième Plan Régional Santé Environnement 2015-2019 (PRSE 3). Cette dernière actualisation offre, pour la première fois, la possibilité d'accéder à 90 indicateurs sous la forme de cartes interactives et de réaliser des portraits de territoire « à façon » via le Système d'Information Régional en Santé (SIRSÉPACA - [www.sirsepaca.org](http://www.sirsepaca.org)).

Afin d'accompagner les acteurs régionaux dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de politiques publiques et d'actions en santé environnement, l'Observatoire Régional de la Santé a également diversifié l'éventail de ses outils en santé environnement, à la demande de la Région, de l'Agence Régionale de Santé et de la Direction régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement, pilotes du 3<sup>e</sup> Plan Régional Santé Environnement.

L'Observatoire Régional de la Santé a ainsi :

- ▶ mis en œuvre une démarche participative auprès des experts pour prioriser les thématiques et les enjeux en santé environnement en région ;
- ▶ réalisé un guide d'accompagnement des collectivités territoriales afin de les sensibiliser à l'utilité d'un état des lieux santé environnement. Ce guide leur propose la méthode, les outils et les ressources mobilisables pour réaliser un tel état des lieux ;
- ▶ conduit une enquête Baromètre santé environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur pour mieux connaître les perceptions des habitants vis-à-vis des problématiques santé environnement : cette enquête menée en 2017 auprès de 2 000 habitants de la région faisait suite à une première enquête en 2007 ; leur comparaison a permis de mettre à jour les grandes tendances dans l'évolution des perceptions.

Sur la base des besoins d'information identifiés lors de l'enquête Baromètre santé environnement, la Région a souhaité initier une réflexion sur les modalités de sensibilisation aux questions de santé environnement des lycéens les plus adaptées. Dans ce cadre, elle a confié à l'Observatoire Régional de la Santé la réalisation d'un état des lieux des actions effectuées ou en cours dans ce domaine en région.

Nous espérons que les résultats de cette étude, présentés dans ce document, contribueront à favoriser des échanges et le développement d'actions entre les acteurs de l'éducation, de la santé et de l'environnement. Compte-tenu du nombre important d'actions recensées et de la diversité des acteurs, une réflexion est à engager sur la mise en place d'outils permettant de les évaluer et d'en mesurer l'impact.

**Dr Pierre Verger, directeur de l'Observatoire  
Régional de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur**

# Table des matières

<b>ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>1</b>	3. Cartographie des acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable et de l'éducation en santé environnement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur .....	24
<b>CONTEXTE ET OBJECTIFS .....</b>	<b>2</b>	3.1. Le ministère de l'Education Nationale et ses représentants en Région .....	24
<b>MÉTHODE.....</b>	<b>4</b>	3.2. Institutions publiques .....	24
1. Préambule : quelques définitions.....	4	3.3. Associations .....	25
2. Cadrage réglementaire national sur l'éducation à l'environnement et au développement durable au lycée.....	5	4. Exemples d'outils et d'actions innovants utilisés pour sensibiliser les publics jeunes sur les thématiques environnement-santé en France .....	27
3. Recherche des actions de sensibilisation en santé environnement menées dans les lycées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur .....	5	4.1. Les jeux sérieux .....	27
3.1. Dispositifs spécifiques à l'échelle académique, régionale, nationale ou internationale pour l'éducation à l'environnement et au développement durable .....	5	4.2. Des webdocumentaires interactifs .....	28
3.2. Base de données d'Observation et de Suivi Cartographique des Actions Régionales de Santé .....	5	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>29</b>
3.4. Base de données de l'Observatoire régional de l'éducation à l'environnement et au développement durable porté par le Réseau régional pour l'éducation à l'environnement .....	5	1. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : un acteur qui soutient des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable depuis plusieurs années et, plus récemment, des actions d'éducation en santé environnement .....	29
3.5. Actions menées dans les lycées labellisées « <i>Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable</i> » .....	6	2. Des difficultés à évaluer le nombre de lycéens bénéficiaires d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable et peu d'actions en santé environnement .....	30
3.6. Méthode « <i>Boule de neige</i> » en ligne .....	6	3. Utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable .....	31
4. Réalisation d'une cartographie des acteurs impliqués dans les actions de sensibilisation en santé environnement auprès des lycéens.....	6	4. Perspectives concernant les actions de sensibilisation des lycéens en « <i>santé environnement</i> » .....	31
5. Recherche d'exemples d'outils et d'actions innovants utilisés pour sensibiliser les publics jeunes sur les thématiques santé environnement en France.....	6	<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>33</b>
<b>RÉSULTATS .....</b>	<b>8</b>	<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>36</b>
1. L'éducation à l'environnement et au développement durable dans les lycées : le cadre national.....	8	<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>37</b>
1.1. Eléments réglementaires .....	8	<b>ANNEXES.....</b>	<b>39</b>
1.2. L'éducation à l'environnement et au développement durable et la santé environnement en classe .....	9		
1.3. L'éducation à l'environnement et au développement durable dans l'établissement .....	9		
1.4. Gouvernance et institutions .....	10		
2. L'éducation à l'environnement et au développement durable et la santé environnement au lycée en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ....	11		
2.1. Etat des lieux des dispositifs d'éducation à l'environnement et au développement durable et santé environnement .....	11		
2.2. Synthèse des actions de sensibilisation à l'environnement, au développement durable et à la santé environnement menées dans les lycées en Provence-Alpes-Côte d'Azur .....	18		

# Abréviations

---

ADEE : Association pour le Développement de l'Education à l'Environnement

AIEJE : Association Initiatives et Education de la Jeunesse à l'Environnement

ARS : Agence Régionale de Santé

CPIE : Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement

CRES : Comité Régional d'Education pour la Santé

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

E3D : Ecole/Etablissement en Démarche de Développement Durable

EEDD : Education à l'Environnement et au Développement Durable

EPS : Education Pour la Santé

GRAINE : Réseau régional pour l'éducation à l'environnement

GRETA : GRoupement d'ETablisements

INES : INitiatives Educatives Scolaires

ISEF : actions d'Information, de Sensibilisation, d'Education et de Formation

LPO : Ligue de Protection des Oiseaux

MFR : Maisons Familiales Rurales

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

OFAJ : Office Franco-Allemand pour la Jeunesse

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ORS : Observatoire Régional de la Santé

OSCARS : Observation et Suivi Cartographique des Actions Régionales de Santé

PNSE : Plan National Santé Environnement

PRJ : Parlement Régional de la Jeunesse

STI2D : Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable

SVT : Sciences de la Vie et de la Terre

# Contexte et objectifs

C'est en 1989 que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) organisait la première Conférence européenne sur l'environnement<sup>1</sup> et la santé. L'un des principes fondamentaux de la charte adoptée lors de cette conférence spécifiait que « *[b]onne santé et bien-être exigent un environnement propre et harmonieux dans lequel tous les facteurs physiques, psychologiques, sociaux et esthétiques tiennent leur juste place [et que l']environnement devrait être traité comme une ressource aux fins de l'amélioration des conditions de vie et du bien-être* » (1). Cet engagement à agir pour améliorer l'environnement et la santé a été réaffirmé dans la décennie qui a suivi, lors de conférences organisées en 1994 (Helsinki) et 1999 (Londres). Conformément aux engagements pris par la France lors de cette dernière conférence, ainsi qu'à la stratégie nationale de développement durable adoptée en juin 2003 et aux objectifs fixés dans la Charte de l'environnement en 2004, la France s'est dotée en juin 2004 d'un premier Plan national santé environnement (PNSE1). Le principe d'une déclinaison régionale de ce plan a également été adopté et a été à l'origine des plans régionaux de première génération (PRSE1) (2).

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les deux premiers Plans régionaux santé environnement (2004-2008 et 2009-2014)<sup>2</sup> ont contribué à faire émerger des actions, des projets et des démarches en santé environnement sur le territoire régional. Le premier Plan a notamment permis de mettre en commun les données régionales sanitaires et environnementales disponibles, d'identifier et de mettre en œuvre des actions de réduction des risques. Le deuxième Plan a mis l'accent, dans la continuité du Grenelle de l'environnement, sur la dimension partenariale et la dynamique d'animation d'un large réseau d'acteurs issus des différentes parties prenantes du champ santé environnement (collectivités territoriales, associations, employeurs et monde économique, employés...). Elaboré par ce réseau d'acteurs, à son terme, le deuxième Plan comptait 222 projets labellisés d'envergure locale à régionale (3). Concernant le troisième Plan régional santé environnement (2015-2021), les pilotes (Agence Régionale de Santé, Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) ont retenu, outre 55 objectifs, deux enjeux transversaux (mobilisation des collectivités et information des citoyens) et deux défis thématiques (qualité de l'air et alimentation).

2 Dans le cadre de ce troisième Plan régional santé environnement et des Assises régionales de l'environnement, de l'énergie et de la mer (action 14), l'Agence régionale de santé (ARS) et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont souhaité connaître les préoccupations des habitants de la région en matière de santé environnement et leurs évolutions depuis une précédente enquête menée en 2007. Elles ont pour cela confié la réalisation de l'enquête Baromètre santé environnement 2017 à l'Observatoire Régional de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les résultats de cette enquête ont montré que les habitants de la région sont très sensibles à l'environnement. Ils sont, notamment, fortement préoccupés par les impacts sanitaires des niveaux actuels de pollution atmosphérique dans la région et de la présence de pesticides dans l'alimentation. Leur consommation de produits issus de l'agriculture biologique a d'ailleurs fortement augmenté depuis 2007. Ils attendent des réponses de la part des décideurs mais ont aussi pris conscience de la nécessité d'une mobilisation citoyenne et de changements de comportements par tout un chacun. Lors de cette enquête, les jeunes adultes de la région ont exprimé un moindre niveau de sensibilité globale aux questions environnementales par rapport à leurs aînés. Certains enjeux relatifs à l'amélioration des connaissances identifiés dans l'ensemble de la population concernent également les jeunes. Cependant, ces derniers

1 Les mots soulignés sont définis dans le glossaire situé à la fin du rapport.

2 <http://prsepaca.fr/wordpress/wp-content/uploads/2017/03/PRSE%203%20-%20Document%20d'orientation%20Vdef.pdf>

utilisent des canaux d'information différents de leurs aînés sur les sujets santé environnement : Internet, réseaux sociaux ou applications smartphone (4). Dans ce contexte, il paraît pertinent de sensibiliser les futurs « *jeunes adultes* » en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur des thématiques de santé environnement, en utilisant notamment les canaux d'information qu'ils plébiscitent.

Dans ce contexte, la Région a souhaité initier une réflexion sur la pertinence d'une étude-action visant à sensibiliser les lycéens de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur aux questions de santé environnement et promouvoir des comportements favorables à la préservation de leur santé. Pour ce faire, elle a confié à l'Observatoire Régional de la Santé la réalisation d'un bilan de ce qui a déjà été effectué ou est en cours dans ce domaine en région afin d'appréhender les besoins et de préciser les thématiques concernées. Plus précisément, les objectifs de ce bilan étaient de réaliser : 1) une cartographie des acteurs régionaux investis dans le champ de l'éducation à la santé environnement auprès des lycéens ; 2) un état des lieux des actions existantes en région dans ce domaine ; et 3) un recensement des outils et actions innovantes disponibles en France et qui pourraient être adaptés pour les lycéens de Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'objectif de cette note de cadrage est de présenter les résultats, conclusions et perspectives de ce bilan.

# Méthode

## 1. Préambule : quelques définitions

**L'éducation en santé environnement** peut être définie de la façon suivante : « *l'éducation en santé environnement prend en compte la santé et l'environnement de façon transversale, sans privilégier l'un ou l'autre. L'objectif est d'avoir ce double regard à chaque action éducative, quel que soit le milieu professionnel d'origine. La mise en réseau des acteurs éducatifs des champs du social, de la santé et de l'environnement permet de travailler conjointement dans ces deux champs et de nourrir un double intérêt : l'amélioration de la santé humaine et celle de l'environnement, intégrant tous deux l'aspect social* (5). ». Cette définition a été proposée par un réseau d'acteurs éducatifs travaillant dans le champ de la santé environnement (réseau R<sup>2</sup>ESE), animé par le réseau régional pour l'éducation à l'environnement Languedoc-Roussillon depuis 2012. Afin de promouvoir et de développer une pédagogie régionale partagée en santé environnement, ce réseau propose des journées d'échanges, des dynamiques de formations et de co-formations, des ressources pédagogiques dont le site internet OSER ! (6).

L'éducation en santé environnement implique donc un travail commun entre :

- ▶ Des acteurs de **l'éducation à l'environnement et au développement durable**. Les définitions des termes « *environnement* » et « *développement durable* » retenues pour cette note sont celles qui sont proposées par le ministère de l'Education nationale dans la circulaire n°2015018 du 4 février 2015 fournissant aux recteurs d'académie, aux inspecteurs d'académie et directeurs académiques des services de l'éducation nationale, aux chefs d'établissement et aux directeurs d'école, les instructions relatives au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018 (7). L'environnement y est défini comme « *l'ensemble, à un moment donné, des aspects physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux et économiques susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les êtres vivants et les activités humaines. L'environnement est ainsi constitué de l'ensemble des éléments qui, dans la complexité de leurs relations, constitue le cadre, le milieu, les conditions de vie pour l'homme.* » ; et le développement durable comme un « *développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins* ». L'environnement fait partie du développement durable dont il « *constitue l'un des quatre piliers [...] avec le social, l'économie et la culture* ».
- ▶ Des acteurs de **l'éducation pour la santé** (EPS). L'éducation pour la santé « *est un ensemble de méthodes et de démarches pédagogiques et de communication (diagnostics des besoins, planification...) au service de la promotion de la santé et de la prévention, pour accroître l'autonomie, la capacité de faire des choix favorables à la santé en respectant la liberté, en promouvant la responsabilité des personnes, en développant les connaissances et les compétences, en favorisant l'estime de soi et l'attention aux autres* » (8). L'éducation pour la santé ne se limite donc pas à la dimension individuelle, elle vise aussi à agir sur le contexte de vie des individus et des groupes (9).

L'éducation pour la santé s'intéresse aux attitudes et aux comportements de santé, aux modes de vie des individus et rassemble des approches qui ont pour but d'informer, d'aider et de motiver la population pour le maintien et l'amélioration de sa santé (10,11). « *Éduquer des personnes pour la santé c'est, compte tenu des compétences acquises et potentielles de ces personnes, mettre en œuvre les informations, formations et apprentissages nécessaires pour que ces personnes soient aptes à discerner (savoir) et à adopter (savoir-être et savoir-faire), pour elles-mêmes et pour ceux dont elles sont responsables, les attitudes et comportements requis en vue de :*

- *promouvoir un bien-être physique, psychologique et social durable,*
- *prévenir les risques de maladies et d'accidents,*
- *réduire les invalidités fonctionnelles.* » (12).

L'éducation pour la santé ne se limite pas à la dimension individuelle et vise aussi à agir sur le contexte de vie des individus (9).

## 2. Cadrage réglementaire national sur l'éducation à l'environnement et au développement durable au lycée

Afin de mieux comprendre le contexte scolaire dans lequel les actions de sensibilisation sur la thématique « *santé environnement* » sont menées, une recherche des principaux textes législatifs définissant le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable a été effectuée. Ces recherches ont été effectuées à partir des sites du Ministère de l'Education Nationale (13) et de LégiFrance (14).

## 3. Recherche des actions de sensibilisation en santé environnement menées dans les lycées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les actions menées (ou l'ayant été) dans les lycées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur les thématiques santé environnement et plus globalement en éducation à l'environnement et au développement durable ont été recherchées par cinq canaux différents présentés ci-dessous (cf. description plus détaillée dans les annexes 1 à 5).

### 3.1. Dispositifs spécifiques à l'échelle académique, régionale, nationale ou internationale pour l'éducation à l'environnement et au développement durable

Une recherche sur internet a été menée pour lister les dispositifs et programmes spécifiques (labels « *Eco-schools* », « *Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable* » ; dispositif Calypso...) à la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable dans les lycées en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### 3.2. Base de données d'Observation et de Suivi Cartographique des Actions Régionales de Santé

L'outil d'Observation et de Suivi Cartographique des Actions Régionales de Santé (OSCARS) (15) est un outil conçu par le Comité Régional d'Education pour la Santé (CRES) Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur. La liste des actions n'est pas exhaustive mais permet d'identifier une partie des actions en santé menées en région et financées, au moins en partie, sur fonds publics.

### 3.4. Base de données de l'Observatoire régional de l'éducation à l'environnement et au développement durable porté par le Réseau régional pour l'éducation à l'environnement

L'Observatoire régional de l'éducation à l'environnement et au développement durable est un outil de connaissance et d'aide à la décision (16). Il a pour vocation de permettre aux institutions d'effectuer un état des lieux des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable et ainsi d'orienter leurs choix stratégiques. Il est porté par le Réseau régional pour l'éducation à l'environnement (GRAINE) en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La base de données fournie à l'Observatoire Régional de la Santé par l'Observatoire régional de l'éducation à l'environnement et au développement durable de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre

d'une convention signée entre les deux parties comporte les actions menées auprès d'un public de lycéens de 2014 à 2018 (y compris les actions toujours en cours) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### 3.5. Actions menées dans les lycées labellisées « *Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable* »

La liste des lycées ayant obtenu le label « *Etablissements en Démarche de Développement Durable* » (E3D) (cf. Résultats, partie 2.1.a.) a été obtenue auprès des coordonnateurs académiques d'éducation au développement durable des académies d'Aix-Marseille et de Nice (32 établissements en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Les principales actions de sensibilisation en santé-environnement menées dans ces lycées ont été répertoriées en effectuant des recherches spécifiques sur leurs sites internet. Les informations disponibles pour chaque lycée sont dépendantes de la mise à jour des sites et ne reflètent donc pas nécessairement l'ensemble des actions ou l'intensité avec laquelle elles sont menées.

### 3.6. Méthode « *Boule de neige* » en ligne

Selon la méthode de la « *boule de neige* », quelques actions supplémentaires ont pu être répertoriées. La méthode d'identification des actions employée dans le cadre de cette recherche se limite aux informations disponibles en ligne (sites internet de certains lycées ou d'acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable, sites internet des académies d'Aix-Marseille et de Nice, recherches Google : « *environnement développement durable lycée Provence-Alpes-Côte d'Azur* », etc.). L'ensemble des actions identifiées ont été répertoriées dans un fichier Excel. Une synthèse des caractéristiques des actions identifiées est présentée dans la partie « *Résultats de ce rapport* ».

## 4. Réalisation d'une cartographie des acteurs impliqués dans les actions de sensibilisation en santé environnement auprès des lycéens

Les principaux acteurs (institutions, associations...) impliqués dans le développement, le suivi, l'animation et le financement d'actions de sensibilisation des lycéens aux problématiques santé environnement et plus globalement d'actions en éducation à l'environnement et au développement durable ont été identifiés au fil de l'eau, lors de la réalisation du cadrage réglementaire et des recherches concernant l'identification des actions.

Une liste répertoriant les acteurs a été établie. En dehors de la Région et des deux académies, 24 associations actives dans les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable ont été identifiées.

## 5. Recherche d'exemples d'outils et d'actions innovants utilisés pour sensibiliser les publics jeunes sur les thématiques santé environnement en France

Une grande diversité d'actions ayant été identifiées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette recherche ne se veut pas exhaustive et a pour objectif de fournir des exemples d'actions de sensibilisation en santé environnement menées avec des outils pédagogiques innovants (type nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)) et notamment les jeux sérieux. Les ressources disponibles sur les sites de l'Education Nationale : Canopé (réseau de création et d'accompagnement pédagogiques de l'Education Nationale, (17)), Eduscol (18) et Educasources (19) concernant l'éducation à l'environnement et au développement durable ont

été explorées. Par ailleurs, des recherches internet *via* Google ont également été effectuées. Certains sites internet (« *Le blog [seriousgame.be](http://seriousgame.be)* », « *La cité de l'économie et de la Monnaie* »...) répertorient des jeux sérieux pour l'éducation à l'environnement et au développement durable. Il existe un très grand nombre d'outils pédagogiques innovants pour l'éducation à l'environnement et au développement durable. Une sélection a été faite parmi ces outils afin de rendre compte de leur diversité en matière de supports et de thématiques traitées. Deux web-documentaires interactifs (documentaire en ligne ponctué de quizz) et vingt-neuf jeux sérieux ont été identifiés.

# Résultats

## 1. L'éducation à l'environnement et au développement durable dans les lycées : le cadre national

### 1.1. Eléments réglementaires

L'éducation à l'environnement est mentionnée pour la première fois dans une circulaire en 1977, qui fournit aux recteurs, aux inspecteurs d'académie, aux chefs d'établissement et aux directeurs d'école, une instruction générale sur l'éducation des élèves en matière d'environnement (20). L'éducation à l'environnement étant un domaine très vaste, elle ne constitue pas une nouvelle discipline mais doit être abordée dans les différents enseignements. En 2004, le premier plan triennal de généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable a été lancé. Depuis cette date, l'« *éducation à l'environnement et au développement durable* » est prise en compte dans les programmes scolaires, notamment dans ceux de Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) et d'histoire-géographie. Deux nouveaux plans triennaux de généralisation de l'éducation à l'environnement et au développement durable ont lieu en 2007 et 2011. Ainsi, en 2007, **la connaissance de « l'impact sur l'environnement »** de nos activités techniques est incluse dans le socle commun de compétences et de connaissances qui fait également référence **à une attitude de « responsabilité face à l'environnement, au monde vivant, à la santé »** et mentionne le développement durable comme **un moyen de « comprendre l'unité et la complexité du monde »** (21). **En 2011, l'accent est mis sur** le renforcement de la gouvernance et du pilotage de l'éducation à l'environnement et au développement durable notamment au niveau académique, l'élargissement des partenariats entre les établissements et les acteurs impliqués dans l'éducation à l'environnement et au développement durable et la diffusion des informations et le partage des réussites (22).

En 2013, avec la loi de refondation de l'École, l'éducation à l'environnement et au développement durable entre dans le code de l'éducation (loi n°2013595 du 8 juillet 2013) (23). Par ailleurs, **le label « Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable »** est lancé. Ce label est attribué aux écoles, aux collèges et aux lycées généraux, technologiques et professionnels, ainsi qu'aux centres de formation d'apprentis qui entrent en démarche globale de développement durable. La note de service n°2013-111 du 24 juillet 2013 du ministère de l'éducation nationale définit **le référentiel de mise en œuvre** et de labellisation (12, 13).

En 2015, une nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable a été déployée par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à l'occasion de la Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques (COP 21). Ainsi, la circulaire n°2015-018 du 4 février 2015 fournit aux recteurs d'académie, aux inspecteurs d'académie et directeurs académiques des services de l'éducation nationale, aux chefs d'établissement et aux directeurs d'école, les instructions relatives au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018. Cette circulaire, actuellement en vigueur, définit l'éducation à l'environnement et au développement durable et les objectifs de son intégration dans l'ensemble des programmes, écoles et établissements. Elle incite les établissements à mener des actions concrètes en matière d'environnement et de développement durable et à solliciter l'obtention du label « *Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable* ». Enfin, elle définit la gouvernance et les modalités de suivi de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Cette circulaire définit les rôles de chaque acteur de l'éducation à l'environnement et au développement durable à différents niveaux : l'enseignant, l'équipe pédagogique, l'établissement, l'académie et le ministère (7). Les différents points de la circulaire sont développés ci-dessous.

## 1.2. L'éducation à l'environnement et au développement durable et la santé environnement en classe

L'éducation à l'environnement et au développement durable n'est pas une discipline en elle-même (sauf dans le cas de filières spécialisées, cf. *infra*), elle est intégrée dans les programmes de différentes disciplines. La circulaire n°2015-018 du 4 février 2015 propose qu'elle soit « *construite(e) de façon cohérente et progressive tant à l'intérieur de chaque discipline ou champ disciplinaire (entre les différents niveaux d'enseignement) qu'entre les différentes disciplines (à chaque niveau)* ». Une certaine souplesse a été introduite dans les programmes pour laisser aux enseignants le choix des thèmes à aborder. L'accent est mis sur l'importance du croisement entre les disciplines et de la démarche de projet. Ainsi, au lycée, des enseignements tels que les travaux personnels encadrés dans la voie générale ou les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel dans la voie professionnelle sont particulièrement propices à l'éducation à l'environnement et au développement durable. Le caractère transversal et interdisciplinaire de l'éducation à l'environnement et au développement durable, telle que présentée dans la circulaire, permet d'aborder des problématiques et des situations de manière globale en s'appuyant sur les contenus et méthodes propres à chaque discipline.

Des formations à l'éducation à l'environnement et au développement durable pour les enseignants sont proposées dans chaque académie. Des ressources pédagogiques (sources et ressources scientifiques et expertes) sont accessibles auprès des services de l'État, des associations agréées, des établissements publics spécialisés et des centres de recherche, des collectivités territoriales ainsi que du **réseau Canopé**, réseau de Création et d'accompagnement pédagogiques de l'éducation nationale (17). Les enseignants sont également incités à produire des outils pédagogiques par eux-mêmes pour les adapter au contexte local. Dans l'optique de la conférence Paris-Climat 2015, les enseignants en collège et en lycée ont été incités à organiser des simulations de négociations sur le changement climatique dont les outils pédagogiques étaient fournis en annexe de la circulaire n°2015-018 du 4 février 2015.

Dans certains lycées, il existe une série spécialisée dans le développement durable. A partir de la classe de première, les élèves peuvent opter pour la série « *Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D)* » et choisir un enseignement technologique spécifique parmi quatre : « *Architecture et Construction* », « *Energies et Environnement* », « *Innovation Technologique et Eco-Conception* » et « *Systèmes d'Information Numérique* » (26).

Enfin, dans les lycées professionnels, depuis 2009, il existe une option proposant un enseignement spécifique en « *Prévention santé environnement* », assurée par un enseignant dédié. Il est destiné aux deux années de classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnel (respectivement 28h et 39h d'enseignement), et aux trois années de classes préparatoires au baccalauréat professionnel, (respectivement 30h, 28h et 26h d'enseignement). Cet enseignement est dispensé et évalué par les professeurs de Biotechnologies Santé Environnement. L'enseignement vise notamment à former des acteurs de prévention individuelle et collective par l'acquisition de connaissances dans le cadre de la prévention, de la santé et de l'environnement, d'un comportement responsable vis-à-vis de sa santé et de son environnement ou encore des compétences sociales et civiques permettant de réussir sa vie en société dans le respect de soi et des autres (27).

## 1.3. L'éducation à l'environnement et au développement durable dans l'établissement

En dehors des programmes spécifiques à chaque niveau, la circulaire prévoit que l'éducation à l'environnement et au développement durable soit abordée « *sur les temps de débat organisés au lycée* ». Il convient ainsi que dans les lycées, chaque proviseur inclut l'éducation à l'environnement et au développement durable dans le projet d'établissement. L'objectif étant que d'ici 2020, les établissements scolaires soient « *des lieux d'expérience du développement durable, des espaces dans lesquels la transition énergétique et écologique, l'émergence de nouveaux modes de vie, les*

*solidarités locales et internationales deviennent une réalité autant qu'une construction commune et une culture partagée du développement durable* ». Les partenariats avec les acteurs territoriaux engagés dans le développement durable sont favorisés dans la construction de ces projets.

Les établissements sont sollicités et accompagnés pour mettre en œuvre l'éducation au développement durable. Par exemple, en 2015, ils ont été incités à participer à un appel à projets du ministère intitulé « *Des clefs pour l'éducation au développement durable* ». Il s'agissait d'un concours organisé sous forme d'olympiades qui récompensait les meilleurs projets pédagogiques ou initiatives de classes, d'écoles ou d'établissements en matière de développement durable. Ils sont également encouragés à solliciter la labellisation ministérielle « *Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable* » dont les conditions d'obtention sont fixées par la circulaire n°2015-018 du 4 février 2015 lorsqu'ils entrent dans une démarche de développement durable. En dehors du label « *Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable* », d'autres dispositifs et labels peuvent être proposés à l'échelle internationale (Eco-schools par exemple), nationale ou régionale. La participation à ces dispositifs ou l'obtention de ces labels est compatible avec la labellisation « *Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable* », mais ne rend pas son obtention automatique.

Dans chaque établissement scolaire, un **enseignant référent pour l'éducation au développement durable** est désigné et participe à la mise en place et au suivi de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans le projet d'établissement.

#### 1.4. Gouvernance et institutions

Au niveau académique, la mise en œuvre de la démarche d'éducation au développement durable dans les établissements scolaires est coordonnée par le **comité académique d'éducation au développement durable**. Ce dernier, présidé par le recteur d'académie, définit la politique académique d'éducation au développement durable. Il regroupe les différents acteurs impliqués dans l'éducation au développement durable au niveau de l'académie. Ce comité coordonne les différents partenaires dans le champ de l'éducation au développement durable : services de l'État, collectivités territoriales, associations agréées (par exemple, Ecoute ta planète, Réseau régional pour l'éducation à l'environnement, Naturoscope, les Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement (CPIE), Mer Nature, l'Association pour le Développement de l'Education à l'Environnement (ADEE), etc.), établissements publics, centres de recherche et entreprises. Il s'appuie sur des référents désignés au niveau départemental et dans les différents établissements scolaires.

Dans chaque académie, un **coordonnateur académique d'éducation au développement durable** est désigné. Il est en charge de l'impulsion, de la mise en œuvre et du suivi de l'éducation au développement durable au sein des établissements. Il relaie les actions proposées par le ministère en matière d'éducation au développement durable (label « *Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable* », appels à projets...).

L'éducation à l'environnement est désormais au cœur des enseignements dans les établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale et est intégrée dans les programmes de tous les niveaux scolaires (2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et terminale) à l'articulation entre différentes disciplines selon les options choisies. Tous les élèves de lycée sont donc sensibilisés à l'environnement au développement durable, dans diverses disciplines et/ou dans des projets menés à l'échelle de l'établissement. L'intensité de l'éducation à l'environnement et au développement durable et les thématiques abordées dépendent néanmoins de la sensibilité du proviseur, de l'enseignant référent pour l'éducation à l'environnement et au développement durable et de l'équipe pédagogique.

## 2. L'éducation à l'environnement et au développement durable et la santé environnement au lycée en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'académie d'Aix-Marseille compte 114 lycées d'enseignement général et technologique (61 publics et 53 privés), 78 lycées professionnels (46 publics et 32 privés) (28) et 13 Maisons familiales rurales. L'académie de Nice compte 61 lycées d'enseignement général et technologique (39 publics et 22 privés) et 28 lycées professionnels (20 publics et 8 privés) (29). Soit un total de **près de 300 établissements dans la région**.

Parmi ces lycées, 37 proposent la série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (11 proposent la spécialité « *Architecture et Construction* », 36 la spécialité « *Energies et Environnement* », 30 « *Innovation Technologique et Eco-conception* » et 36 « *Systèmes d'Information et Numérique* ») (30).

A la rentrée 2016, il y avait 77 614 et 66 580 lycéens respectivement dans les académies d'Aix-Marseille et de Nice (16, 17), soit un total de **144 194 lycéens sur l'ensemble de la région**. Par ailleurs, la région comptait au 31 décembre 2015, **27 594 apprentis** répartis dans 69 centres de formation des apprentis (32).

### 2.1. Etat des lieux des dispositifs d'éducation à l'environnement et au développement durable et santé environnement

a. Les lycées labellisés « Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable » (14, 15)

#### Contexte

La labellisation a été lancée en 2013 par le ministère de l'éducation nationale dans le cadre de la loi sur la refondation de l'Ecole. La note de service n°2013-111 du 24 juillet 2013 du ministère de l'éducation nationale définit le référentiel de mise en œuvre et de labellisation (cf. résultats partie 1.1.).

#### Objectifs

La labellisation « *Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable* » a pour objectifs de mettre en valeur les projets d'éducation à l'environnement et au développement durable déjà existants en les appuyant sur une vraie politique d'établissement et de développer les partenariats, notamment avec les acteurs territoriaux.

#### Participation au dispositif

Afin d'être considéré comme « *Etablissement en démarche de développement durable* », un lycée doit s'engager dans un projet de développement durable fondé sur une continuité entre (i) les enseignements, (ii) la vie scolaire, (iii) la gestion et la maintenance de la structure et (iv) l'ouverture sur l'extérieur par le partenariat. Le label « *Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable* » permet d'associer toutes les parties prenantes de l'établissement (administration, enseignants, personnel, élèves, parents d'élèves) et les partenaires engagés dans la démarche, notamment les collectivités territoriales. La demande d'obtention du label « *Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable* » doit être effectuée par l'établissement auprès de l'académie. Le coordonnateur académique d'éducation au développement durable et ses services peuvent accompagner l'établissement dans la constitution du dossier de demande de labellisation.

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- ▶ la description de la démarche (celle-ci doit s'appuyer sur les enseignements et intégrer le fonctionnement et l'activité de l'établissement dans son ensemble),

- ▶ les modalités de la mise en œuvre de la démarche (celle-ci doit prévoir une ouverture sur le contexte social, économique et environnemental de l'établissement),
- ▶ l'intégration au projet d'établissement,
- ▶ la formalisation des partenariats,
- ▶ l'état de la démarche,
- ▶ le projet de communication sur la démarche.

Chaque dossier est étudié par le comité académique d'éducation au développement durable, selon des modalités définies en fonction des réalités du niveau territorial, sous la responsabilité du coordonnateur académique de l'éducation au développement durable.

Il existe trois niveaux de labellisation :

- ▶ 1<sup>er</sup> niveau - Engagement dans la démarche :

Ce premier niveau de labellisation peut être obtenu lorsque (i) le projet à l'origine de la démarche « *Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable* » prend explicitement en compte les relations entre l'environnement, la société, l'économie, voire d'autres dimensions propres au développement durable ; (ii) la démarche Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable est présentée au conseil d'administration pour être inscrite dans le projet d'établissement ; et (iii) le choix du (des) différent(s) partenaires territoriaux (collectivités territoriales, associations agréées par le Ministère de l'Education Nationale, etc.) a eu lieu en fonction de critères adaptés aux besoins de l'établissement et le dialogue avec le(s) partenaire(s) est engagé.

- ▶ 2<sup>e</sup> niveau - Approfondissement :

L'obtention de ce deuxième niveau comprend (i) la formation progressive des personnels enseignants et d'encadrement de l'établissement au développement durable ; (ii) la coordination interne de l'ensemble des activités ayant trait au développement durable (enseignements, différents projets dont ateliers scientifiques, sorties scolaires, classes vertes, etc.) ; et (iii) l'émergence d'une culture commune avec les partenaires, qui se traduit dans le fonctionnement et les réalisations attachés au projet. Des premières actions de valorisation et de communication à propos de la démarche doivent avoir été entreprises.

- ▶ 3<sup>e</sup> niveau - Déploiement :

L'obtention du troisième et dernier niveau est caractérisé par (i) la modification globale du fonctionnement de l'établissement, permettant d'établir clairement sa contribution à « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* » ; (ii) le montage d'actions remarquables et transférables vers d'autres acteurs ; (iii) le développement d'une éthique du développement durable propre à la structure impliquée (par exemple, adhésion à une charte) ; et (iv) une stratégie de pérennisation clairement énoncée.

### Nombre d'établissements concernés

En 2017, 36 établissements de Provence-Alpes-Côte d'Azur (soit environ 10 %) étaient labellisés « *Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable* » : 5 lycées dans l'académie de Nice et 22 lycées et 9 Maisons familiales rurales dans l'académie d'Aix Marseille, soit environ 10 % des lycées et 70 % des Maisons familiales rurales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le **tableau 1** répertorie la liste des établissements labellisés et leur niveau de labellisation.

**Tableau 1. Classification des établissements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ayant obtenu le label « Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable » par académie, département, ville et niveau de labellisation (avril 2018).**

Académie	Département	Ville	Etablissement	Niveau
Nice	Alpes-Maritimes	Valbonne	Simone Veil	1
		Valbonne	International de Valbonne	3
		Grasse	Amiral de Grasse	3
	Var	Hyères	Jean Aicard	1
		La Seyne sur Mer	Paul Langevin <sup>a</sup>	2
Aix-Marseille	Bouches-du-Rhône	Vitrolles	Caudadis	1
		Aix-en-Provence	La Nativité	1
		<i>Marseille 8<sup>e</sup></i>	<i>Périer</i>	1
		Marseille 11 <sup>e</sup>	Mélizan	1
		Marseille 8 <sup>e</sup>	Marseilleveyre	2
		Marseille 8 <sup>e</sup>	Frédéric Mistral	2
		Aix-en-Provence	Vauvenargues <sup>a</sup>	2
		Marseille 14 <sup>e</sup>	La Floride	2
		La Ciotat	Lumière	2
		Salon-de-Provence	Le Rocher	2
		Marseille 10 <sup>e</sup>	Ampère	3
		Marseille 6 <sup>e</sup>	Notre-Dame de France	3
		Marignane	Louis Bleriot	3
		Aubagne	Joliot-Curie	3
		Aix-en-Provence	Celony	3
		<i>Marseille 10<sup>e</sup></i>	<i>Jean Perrin<sup>a</sup></i>	?
		<i>Marseille 8<sup>e</sup></i>	<i>Honoré Daumier</i>	?
		<i>Martigues</i>	<i>Paul Langevin</i>	2
		Puyloubier	Maison Familiale Rurale	1
		Lambesc	Maison Familiale Rurale	2
	Saint-Martin de Crau	Maison Familiale Rurale	3	
	La Tour d'Aigues	Maison Familiale Rurale	3	
	Eyragues	Maison Familiale Rurale	3	
	Hautes-Alpes	<i>Gap</i>	<i>Paul Héraud</i>	3
		Ventavon	Maison Familiale Rurale	2
	Vaucluse	<i>Orange</i>	<i>De l'Arc</i>	?
		Pertuis	Val de Durance	3
		Avignon	La Salle <sup>a</sup>	2
		Barbentane	Maison Familiale Rurale	2
		Richerenches	Maison Familiale Rurale	3
Monteux		Maison Familiale Rurale	3	

Sources : La liste des lycées labellisés et leur niveau de labellisation a été obtenue auprès des coordonnateurs académiques de l'éducation au développement durable pour chaque académie.

Les informations apparaissant en italique sont celles qui n'étaient pas présentes sur les listes fournies par les académies mais qui ont été identifiées par ailleurs au fil des recherches.

<sup>a</sup> Lycées proposant la série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable.

## Type d'actions menées

Les actions menées doivent intégrer le développement durable, ce qui ouvre de larges possibilités. Chaque établissement détermine les actions qu'il souhaite entreprendre. Cela est donc dépendant du contexte local, de la sensibilité de l'équipe pédagogique mais aussi des formations proposées dans l'établissement. Par exemple, les établissements proposant la série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable disposent d'équipements qui permettent plus facilement de travailler sur des problématiques d'écoconstruction ; les Maisons familiales rurales proposent des séries agricoles et sont donc plus à même de travailler sur des problématiques liées à l'alimentation.

Quelques exemples d'actions entreprises dans les établissements labellisés « *Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable* » ont été répertoriés. Les principaux constats effectués à partir de l'analyse des actions identifiées sont les suivants :

- ▶ La quasi-totalité des établissements sont engagés dans la sensibilisation des élèves à la gestion des déchets : tri sélectif dans l'établissement, ramassage des déchets aux alentours de l'établissement, ateliers d'upcycling, compostage...
- ▶ Parmi ces établissements, une large majorité s'est engagée à promouvoir une consommation alimentaire locale et/ou « bio » en intégrant autant que possible ces produits dans les menus de la cantine.
- ▶ Dans tous les établissements de la région labellisés « *Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable* », des sorties pédagogiques de terrain sont prévues pour sensibiliser les élèves à l'environnement et au développement durable. Par exemple, des élèves de 2<sup>nde</sup> du lycée Joliot-Curie (Aubagne, 13) sont allés visiter la ressourcerie d'Aubagne (structure récupérant les déchets encombrants pour les réparer et les revendre à des petits prix) ; des élèves du lycée de La Nativité (Aix-en-Provence, 13) et Val de Durance (Pertuis, 84) se sont rendus à l'éco-gîte du Loubatas à Peyrolles-en-Provence ; des élèves du lycées Jean Aicard (Hyères, 83) ont effectué une sortie sur la biodiversité dans le Parc national de Port-Croc. Le plus souvent, ces sorties pédagogiques sont menées en partenariat avec des animateurs d'associations d'éducation à l'environnement et au développement durable (Loubatas, Ligue de Protection des Oiseaux, Centres permanents d'initiatives pour l'environnement, etc.) et des acteurs locaux (collectivités territoriales, entreprises locales, etc.).

D'autres modalités d'actions ont également été identifiées, notamment à partir de recherches sur les sites internet de ces 36 établissements labellisés « *Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable* » :

- ▶ Trois blogs réalisés par les élèves pour informer sur les projets d'éducation à l'environnement et au développement durable menés dans le lycée ou pour restituer les connaissances qu'ils ont acquises sur l'environnement et le développement durable ont été identifiés.
- ▶ Certains établissements choisissent de dynamiser la démarche en proposant ou en inscrivant certaines classes à des concours portant sur l'environnement et le développement durable. A titre d'exemples, une enseignante du lycée Frédéric Mistral (Marseille 8e, 13) a proposé un concours photo sur la biodiversité aux alentours de la ville ; un groupe d'élèves du lycée international de Valbonne a été vainqueur de la finale française du concours européen « *Stockholm Junior water prize* » pour un projet de réduction de la consommation d'eau lors de l'arrosage du jardin ; et six équipes d'élèves du lycée La Salle (Avignon, 84) ont participé au challenge écomobilité bike organisé par l'établissement afin de transformer une structure à vélo couché en un véhicule électrique à faible consommation énergétique.
- ▶ Le lycée de la Nativité (Aix-en-Provence, 13) et de l'Arc (Orange, 84) ont créé des classes de 2<sup>nde</sup> « *à vocation environnementale* », respectivement appelées la 2<sup>nde</sup> « *écolo* » et la 2<sup>nde</sup> « *Solidarité et Environnement* ». Ces classes regroupent des élèves particulièrement sensibles

ou souhaitant être sensibilisés à l'environnement et au développement durable et qui s'impliqueront donc activement dans la démarche « *Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable* » de l'établissement et seront les cibles prioritaires des projets d'éducation à l'environnement et au développement durable.

## Evaluation

Le dispositif de labellisation « *Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable* » est évalué au niveau académique et parfois au niveau du lycée.

Les académies évaluent le dispositif par le nombre de dossiers instruits chaque année scolaire et le nombre d'établissements par niveau de labellisation. Certains lycées engagés dans la démarche depuis quelques années rapportent des réductions de la consommation énergétique de l'établissement ou une plus grande proportion de produits locaux et/ou « bio » proposés à la cantine. **Cependant, aucune information n'est disponible quant à l'impact qu'ont les actions menées par les établissements labellisés « Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable »** sur les connaissances et/ou comportements des lycéens.

Par ailleurs, il convient de noter que dans les lycées labellisés « *Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable* », la proportion d'élèves directement sensibilisés, ainsi que l'intensité à laquelle ils le sont, sont variables. En effet, les différents projets pédagogiques touchent souvent une petite proportion des élèves de l'établissement.

### b. Le dispositif « Calypso » (33)

#### Contexte

Le dispositif Calypso a été mis en place par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de la Stratégie régionale de la mer et du littoral en octobre 2012.

Ce dispositif a été conçu en partenariat avec l'éducation nationale (Rectorats d'Aix-Marseille et de Nice) et le Réseau Mer (réseau créé et animé par la Région, rassemblant l'ensemble des acteurs impliqués dans les problématiques liées à la préservation du littoral).

#### Objectifs

Les objectifs de ce dispositif sont de porter à la connaissance des lycéens, en tant que citoyens et usagers potentiels du milieu marin, les problématiques de gestion durable de la mer et du littoral et de favoriser la découverte des parcours professionnels liés aux métiers de la mer.

#### Participation au dispositif

Les lycées impliqués dans ce dispositif sont situés dans un des trois départements de la région possédant des côtes littorales : les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes et le Var. Les lycées choisis pour participer chaque année sont déterminés par le comité de pilotage du dispositif, constitué de représentants techniques de la Région, des deux rectorats et des structures d'éducation au développement durable de la mer et du littoral partenaires du dispositif (Ecoute ta planète, Naturoscope, Association Initiatives et Education de la Jeunesse à l'Environnement (AIEJE), Centres permanents d'initiatives pour l'environnement Côte provençale, Centres permanents d'initiatives pour l'environnement des Iles de Lerins, Méditerranée 2000, Mer Nature, Association pour le développement de l'éducation à l'environnement, Centre de Découverte du Monde Marin. Une même équipe pédagogique d'un lycée ne peut participer que deux années scolaires au dispositif (sauf pour les lycées spécialisés dans les formations maritimes qui sont prioritaires).

## Nombre de lycées/élèves touchés

Le projet a débuté en septembre 2013. L'année scolaire 2013-2014 a été l'année pilote.

Depuis, le dispositif est renouvelé chaque année scolaire. Durant les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015, le dispositif a touché 30 lycées par année et pour les années scolaires suivantes, le dispositif a touché 60 classes (soit environ 750 élèves) par année.

## Type d'actions menées

Il s'agit de projets pluridisciplinaires à mener auprès de classes de lycéens (une ou deux par établissement selon les années), choisies par le chef d'établissement. Les enseignants de sciences de la vie et de la Terre et d'histoire-géographie sont identifiés comme des référents naturels pour piloter ce type de projet selon le descriptif du dispositif établi par la Région (en collaboration avec l'Education Nationale et le Réseau mer) mais chaque chef d'établissement désigne librement l'enseignant référent du projet.

En pratique, le comité de pilotage affecte à chaque établissement une structure d'éducation au développement durable de la mer et du littoral. La structure est en charge d'accompagner l'établissement dans le développement du projet tout au long de l'année scolaire. Le projet doit toucher au minimum un groupe de 15 élèves.

Des binômes « *enseignant-animateur* » sont établis dès le début de l'année scolaire pour concevoir le programme pour l'année en fonction de la compétence et des outils pédagogiques proposés par la structure et des besoins et attentes de l'enseignant.

Le volume horaire dans l'emploi du temps de l'élève est de 28 h (soit 4 jours complets) sur l'année scolaire. Durant ce temps, l'animateur intervient en face à face avec les élèves dans l'établissement ou sur le terrain.

Les outils utilisés sont déterminés par le binôme « *enseignant-animateur* » pour chaque groupe d'élèves. Les outils utilisés sont développés par le Réseau Mer et/ou par la structure partenaire dans le cadre de leurs activités d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable. Il n'existe donc pas de standardisation entre les outils utilisés entre les lycées.

Une grande diversité d'outils est utilisée dans ce dispositif : brochures, livrets pédagogiques, jeux de cartes, jeux de société, DVD, kit d'observation du littoral, expositions (contenu complet), sorties pédagogiques sur le terrain, visites...

A titre d'exemples, les activités effectuées dans le cadre du dispositif Calypso peuvent être des sorties pédagogiques en mer ou dans les parcs naturels, des actions concrètes de préservation du littoral (ramassage des déchets sur les plages), des rencontres-métiers (notamment pour les élèves de 2<sup>nde</sup>), des visites (base navale, musée de la marine, locaux de la marine nationale...), des jeux de rôles, des séances de travaux pratiques, des recherches documentaires, la participation à ou l'organisation de conférences.

A l'issue de l'année scolaire, le travail fourni par les élèves est valorisé lors d'une restitution désormais organisée à l'échelle départementale (avant niveau régional mais la logistique et les coûts étaient trop importants). L'ensemble des partenaires assistent à la restitution.

Pour chaque groupe d'élèves, la restitution présente leurs réflexions et leur proposition quant à la problématique de gestion durable de la mer et du littoral identifiée en début d'année.

## Evaluation

Le dispositif est principalement évalué lors de la restitution des travaux des élèves (implication, identification de problématiques en lien avec la gestion durable de la mer et du littoral, pertinence de la réponse) effectuée en fin d'année. Etant donné la diversité des outils employés, il paraît difficile d'évaluer l'efficacité du dispositif en termes de modification des

comportements et d'amélioration des connaissances des jeunes quant aux problématiques « *santé environnement* ».

Enfin, il convient de noter que la participation au dispositif « *Calypso* » est compatible avec la demande de labellisation « *Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable* » puisqu'elle inscrit l'établissement dans une démarche de développement durable. Cependant, la labellisation « *Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable* » repose sur une démarche volontaire de l'établissement qui nécessite la constitution d'un dossier spécifique. La participation au dispositif Calypso ne rend pas la labellisation automatique.

### c. Des lycées régionaux inscrits dans le dispositif européen « Erasmus+ » (34)

#### **Contexte**

Le nouveau programme européen Erasmus+ vise à soutenir des actions dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport pour la période 2014-2020. Ce programme est ouvert à tout organisme actif dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse ou du sport. En ce qui concerne les lycées, des partenariats de coopération transnationale avec des établissements scolaires et/ou des entreprises et associations d'autres pays européens sont créés. En France, ce programme est géré par l'agence Erasmus+ France/ Education et Formation qui attribue et contrôle à posteriori les financements européens.

#### **Objectifs**

Ce programme n'a pas vocation à soutenir uniquement des projets portant sur l'environnement et le développement durable et la santé environnement. Il prévoit de soutenir des partenariats permettant d'obtenir des résultats innovants ou d'échanger des bonnes pratiques. Les thématiques des projets soutenus sont très variables : nouvelles méthodes d'éducation, entrepreneuriat, égalité des chances, sciences, démocratie participative...

#### **Nombre de lycées/élèves touchés**

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 7 lycées ont obtenu un soutien financier du programme « *Erasmus+* » pour construire des partenariats avec d'autres établissements européens sur les thématiques de l'environnement et du développement durable. Il s'agit des lycées Pierre Gilles-de-Genes (Digne-les-Bains, 04), Alexandra David-Néel (Digne-les-Bains, 04), Paul Cézanne (Aix-en-Provence, 13), Maurice Genevoix (Marignane, 13), Montmajour (Arles, 13), de l'Arc (Orange, 84) et Sasserno (Nice, 06). En Provence-Alpes-Côte d'Azur, au total, 8 projets ont été financés par le dispositif « *Erasmus +* », car le lycée Maurice Genevoix de Marignane, fort d'une première expérience d'échanges entre élèves réussie lors de l'appel à projets de 2015, a renouvelé son partenariat avec les quatre autres établissements européens impliqués en 2017.

#### **Type d'actions menées**

Chaque établissement a mis en place un partenariat avec des établissements de trois ou quatre autres pays européens, prévoyant notamment des échanges entre élèves, permettant ainsi d'aborder les thématiques de l'environnement dans un contexte transnational. Chaque projet est financé pour une durée de deux ans.

Un thème général à aborder sur les deux ans est défini par chaque groupe d'établissements : la préservation de la biodiversité en Europe pour les lycéens du lycée Pierre-Gille de Genes (Digne-les-Bains, 04), la culture de la vigne et la production de vins pour les lycéens du lycée Sasserno (Nice, 06) ou encore le ciel et l'air pour les élèves du lycée Maurice Genevoix (Marignane, 13). Ainsi, les thèmes sont très variés mais permettent d'intégrer des réflexions sur l'environnement et le développement durable.

Les principaux outils pédagogiques utilisés sont les sorties de terrain lors des périodes d'échanges entre les établissements des différents pays. Les élèves prennent également part à des jeux de rôle ou organisent des débats-citoyens... Les nouvelles méthodes pédagogiques (classe inversée, usage du numérique...) sont encouragées dans ce type de programme. Ainsi, entre les périodes d'échanges « *physiques* », les élèves de chaque pays poursuivent leurs travaux sur la thématique choisie et échangent le plus souvent en utilisant des outils numériques.

### Evaluation

A notre connaissance, une évaluation de l'impact de la participation à ce dispositif sur les connaissances et les comportements des élèves n'est pas disponible. Les productions réalisées par les élèves durant les deux ans sont parfois disponibles en ligne et permettent d'attester du travail fourni.

La réitération de la participation du lycée Maurice Genevoix (Martigues, 13) au dispositif avec les mêmes partenaires et sur un thème incluant à nouveau des réflexions sur l'environnement et le développement durable atteste de la bonne coopération entre les établissements et de leur sensibilité à cette thématique.

Ces programmes d'échanges étant coûteux, ils ne concernent souvent que très peu d'élèves : une vingtaine maximum par établissement.

## 2.2. Synthèse des actions de sensibilisation à l'environnement, au développement durable et à la santé environnement menées dans les lycées en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Comme indiqué dans la partie méthodologie, les actions de sensibilisation à l'environnement, au développement durable et à la santé environnement menées dans les lycées en Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été recensées à partir de bases de données existantes (outil Observation et de suivi cartographique des actions régionales de santé et Observatoire régional de l'éducation à l'environnement et au développement durable) et de recherches sur internet par la méthode « *boule de neige* ». Une synthèse des résultats de ces recherches est présentée ci-dessous. Des différences dans le format de ces bases de données et du type d'information disponible rend difficile le croisement des informations provenant de ces deux sources. Par ailleurs, les actions menées par les lycées labellisés « *Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable* » sont nombreuses et diverses et se définissent à l'échelle du projet d'établissement. Ne s'agissant pas d'actions ponctuelles, elles ne sont pas incluses dans l'analyse suivante. La partie suivante présente tout d'abord une synthèse des actions recensées par chacun des outils et par la méthode « *boule de neige* » puis un exemple d'action de sensibilisation des lycéens en santé environnement, portant plus spécifiquement sur la thématique de l'alimentation.

a. Actions recensées via l'outil « Observation et de suivi cartographique des actions régionales de santé » et par la méthode « *boule de neige* »

### Public cible

Parmi l'ensemble des actions identifiées (35 au total, 16 dans Observation et de suivi cartographique des actions régionales de santé et 19 par la méthode « *boule de neige* »), 22 n'ont été menées qu'auprès de lycéens et 13 étaient dirigées vers un public scolaire plus large.

### Thématiques

En ce qui concerne les thématiques, 9 actions portaient sur la qualité de l'air (intérieur et extérieur), 7 portaient sur les thématiques en lien avec l'alimentation durable et l'agriculture, 4 portaient sur la gestion des déchets (dont une était menée dans le même lycée mais avec des élèves différents), 4 portaient sur la qualité de l'eau (notamment littorale), 3 portaient sur la préservation de la biodiversité, 1 action portait sur la pollution lumineuse, 1 action portait sur l'environnement sonore, 1 action portait sur les énergies renouvelables et 1 portait sur

l'urbanisme durable. Par ailleurs, 5 actions intégraient plusieurs thématiques en lien avec l'environnement et le développement durable. Les impacts sur la santé humaine sont abordés dans chaque action mais ne constituent pas le sujet principal ; ils sont souvent abordés au même titre que d'autres types d'impacts (sur la biodiversité par exemple, etc.).

### **Echanges internationaux**

Par ailleurs, 9 actions étaient menées dans le cadre d'échanges avec d'autres pays (entre 3, 4 ou 5 pays : 8 actions dans le cadre d'Erasmus+ et 1 action dans le cadre des échanges tri-nationaux de l'Organisme Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFA)).

### **Nombre d'élèves concernés**

L'information concernant le nombre d'élèves touchés par l'action est rarement disponible (sauf dans le cadre des échanges où, pour des raisons de coût, le nombre d'élèves concernés est faible (de 8 à 25)). Pour certaines actions identifiées, il faudrait prendre contact avec les équipes pédagogiques des lycées pour savoir si les différentes actions ont été pérennisées et si elles ont été menées auprès d'autres élèves que ceux pour lesquels une communication à l'extérieur du lycée a été faite. Pour les actions référencées dans Observation et de suivi cartographique des actions régionales de santé, le nombre d'élèves sensibilisés est connu mais cela concerne l'ensemble des niveaux scolaires et pas uniquement les lycéens.

### **Sensibilisation d'autres élèves dite « sensibilisation indirecte »**

Parmi les actions identifiées, 13 rapportent une sensibilisation indirecte, c'est-à-dire que les lycéens visés directement par l'action, ont ensuite tenté de sensibiliser d'autres publics à la thématique par la production de différents supports (journaux, expositions, diaporama, théâtre-forum...).

### **Outils pédagogiques utilisés**

Les outils pédagogiques employés sont très variés et sont souvent multiples pour une même action. Il peut s'agir de sorties pédagogiques (visite d'expositions, participation à des conférences, sortie dans la nature) ou d'activités en classe (travaux pratiques, diaporama, recherche bibliographique et internet, jeu...). Par exemple, l'objectif principal du programme L'Air et Moi est de co-construire un diaporama interactif destiné à sensibiliser les élèves à la qualité de l'air. Ce projet est d'ailleurs en cours de déploiement et de traduction dans le cadre d'Erasmus+. Initialement adressé aux élèves des écoles primaires, ce programme est adapté depuis 2017 aux lycées. Dans un premier temps, un état des lieux des attentes des professeurs et des connaissances des lycéens sur la qualité de l'air est réalisé. Grâce à l'analyse des données recueillies, aux conseils pédagogiques des professeurs, et à l'expertise scientifique des intervenants du programme, un outil pédagogique L'Air et Moi Lycée est élaboré. Chaque outil pédagogique est soumis à la critique de 3 comités : pédagogique (enseignants, animateurs...), utilisateur (enfants, enseignants...) et scientifique (experts, médecins...) (35).

On peut différencier les actions selon qu'elles emploient ou non des nouvelles technologies de l'information et de la communication manipulés par les élèves (le visionnage d'un diaporama n'est pas inclus même s'il est développé sur internet) ; l'utilisation d'outils nouvelles technologies de l'information est rapportée pour 13 actions. Les actions menées dans le cadre d'échanges internationaux sont particulièrement concernées car les élèves utilisent les nouvelles technologies de l'information pour poursuivre les échanges et le travail en dehors de leurs rencontres « *physiques* ». Par ailleurs, un professeur de sciences de la vie et de la Terre de l'Académie de Nice a développé 3 jeux sérieux pour sensibiliser les élèves sur la thématique de l'alimentation durable. Ces jeux sont disponibles en ligne sur le portail de ressources pour les Sciences de la vie et de la Terre de l'Académie de Nice. Deux sont destinés à des élèves de 1ère en série scientifique : Sim'Agro (36) et MiamCraft (37) et 1 est destiné à des élèves de 2nde et de 1ère en séries économique et sociale et littéraire : Sim'Thon (38). On peut également différencier les actions selon qu'elles impliquent les élèves par le développement d'expérimentations sur

le terrain ou en classes. L'élève devient ainsi un acteur de son apprentissage. 22 actions sont concernées.

b. Actions recensées via l'Observatoire de l'éducation à l'environnement et au développement durable

### Public cible

Les actions ont été menées dans 123 lycées ou maisons familiales rurales différents dans la région (soit 42 % de l'ensemble des lycées et Maisons familiales rurales de la région). Parmi ces 123 établissements, 16 sont labellisés « *Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable* ».

Les actions ayant été identifiées dans les thèmes « *Santé environnement* » et « *Pollutions et nuisances sonores (air, bruit)* » ont respectivement été menées dans 16 et 2 établissements différents, soit 18 en combinant les deux thèmes.

### Thématiques

La biodiversité et les changements climatiques sont les thèmes principaux les plus représentés parmi les 497 actions renseignées.

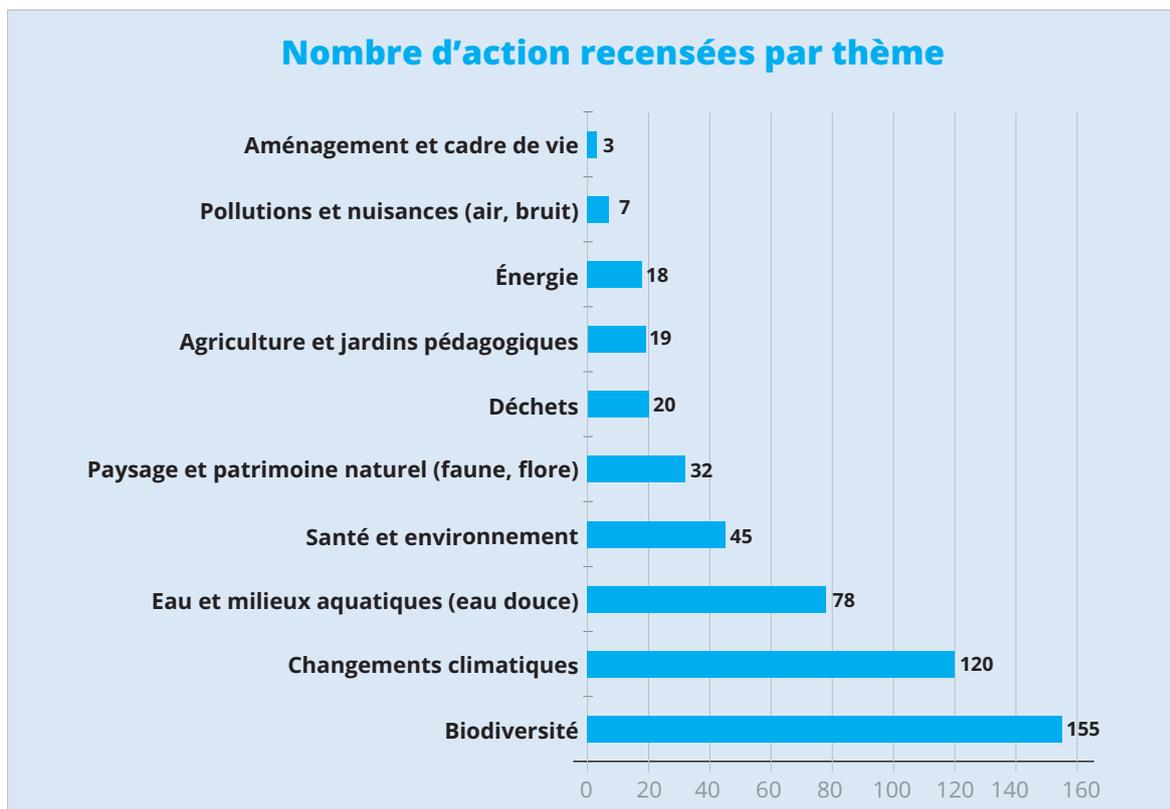


Figure 1. Nombre d'actions recensées par thème

(Source : Observatoire de l'EEDD en Provence-Alpes-Côte d'Azur, porté par le GRAINE Provence-Alpes-Côte d'Azur)

## Nombre de lycéens concernés

Le nombre de lycéens touchés est renseigné pour 456 actions. Ce nombre varie de 2 à 527, avec une moyenne de 49 élèves touchés par action et une médiane de 28 élèves (c'est-à-dire que la moitié des actions concernent environ une classe ou moins).

Concernant les actions du thème « *Santé et environnement* », la moyenne du nombre d'élèves touchés par action est de 77 et la médiane est de 30 (soit environ une classe).

## Types d'action

Les informations contenues dans la base ne renseignent pas sur le contenu détaillé de chaque action : objectifs, outils pédagogiques utilisés, modalités d'intervention, etc. Seul le type d'action est mentionné.

Parmi les 497 actions, près de 6 sur 10 sont des « *ateliers pédagogiques* » (290 actions). Ensuite, on retrouve une cinquantaine d'actions de type « *balades naturalistes ou sentiers sous-marin* », « *conférences, projections ou chroniques radio* » et « *sorties de terrain ou sur site* » (respectivement 52, 52 et 59 actions). Enfin, 23 actions sont des « *manifestations* » et moins de 10 actions sont identifiées comme étant des « *inventaires participatifs* », des « *séjours* », des « *expositions* », des « *journées de restitution* » et des « *spectacles ou ateliers artistiques* ».

Concernant plus spécifiquement les 45 actions recensées dans le thème « *Santé et Environnement* », 23 sont des « *ateliers pédagogiques* » et 22 des « *conférences, projections ou chroniques radio* ». Les 7 actions recensées dans le thème « *Pollutions et nuisances sonores (air, bruit)* » sont des « *ateliers pédagogiques* » (5 actions répétées dans un même lycée par une même structure) ou des « *sorties de terrain ou sur site* » (2 actions proposées par la même structure dans différents lycées).

## Durée des actions

La durée maximale renseignée pour une action est de 45 jours et la durée minimale est de 1h30. Après suppression des actions pour lesquelles la durée renseignée était supérieure à 10 jours (11 actions), il restait 368 actions pour lesquelles la durée était renseignée. Pour ces 368 actions, la durée des actions varie de 1h30 à 10 jours ; la durée moyenne est de 1,4 jours (soit 1 jour et 3h environ) ; et la durée médiane est d'une demi-journée (0,6 jour) : la moitié des actions dure donc moins d'une demi-journée.

Concernant les actions du thème « *Santé et environnement* », la durée n'est rapportée que pour 10 actions (d'une demi-journée à 10 jours).

## Structures d'éducation à l'environnement et au développement durable concernées

Au total, les 497 actions recensées ont été renseignées par 32 structures différentes : 29 associations, une fédération d'associations, un parc naturel régional et un syndicat intercommunal.

Concernant plus spécifiquement le thème « *Santé et Environnement* », 8 structures ont proposé des actions. Deux structures ont proposé des actions dont le thème était « *Pollutions et nuisances sonores (air, bruit)* ».

c. Exemple du programme régional « *Promotion de l'équilibre alimentaire dans le respect de l'environnement* »

## Contexte

Le programme régional « *Promotion de l'équilibre alimentaire dans le respect de l'environnement* » est une campagne régionale d'éducation à la santé environnementale sur le thème de l'alimentation est menée depuis 3 ans dans certains lycées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, portée par le Réseau régional pour l'éducation à l'environnement et le Comité régional

d'éducation pour la santé, structures, respectivement, d'éducation à l'environnement et au développement durable et d'éducation pour la santé. Ce programme est financé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Agence régionale de santé. Quatre Comités Départementaux d'Education pour la Santé (CODES) (départements 13, 83, 04 et 05) et 6 acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable, tous adhérents au Réseau régional pour l'éducation à l'environnement, ont été impliqués dans sa construction.

### Objectif

Permettre aux lycéens sensibilisés de devenir des « *consomm'acteurs* » c'est-à-dire les mettre en capacité de faire des choix alimentaires responsables, favorables à leur santé et à l'environnement.

### Nombre de lycées/élèves touchés

Ce projet est destiné aux élèves des lycées hôteliers et professionnels (option Prévention Santé Environnement) de la région. Depuis 2015, il a été mené dans 4 classes par département chaque année, soit 24 classes dans 12 lycées chaque année à l'échelle régionale.

### Type d'actions menées

Le module d'animation est réalisé en cinq séances de 2 heures entre janvier et mai

- ▶ « *Mon alimentation et moi : quel consommateur suis-je ?* » : travail sur les représentations et savoirs des lycéens (séance 1) ;
- ▶ « *Alimentation et santé* » : apport de connaissances et renfort des compétences sur l'équilibre alimentaire (repères de consommation, groupes d'aliments et apports nutritionnels, équivalence, activité physique...) (séance 2) ;
- ▶ « *Alimentation et environnement* » apport de connaissances et renfort des compétences sur l'impact de l'alimentation sur l'environnement (impact des modes de production sur la planète, gaspillage alimentaire, saisonnalité, circuits courts, agriculture biologique...) (séance 3) ;
- ▶ « *Mon alimentation et moi, je deviens un consomm'acteur* » : apport de connaissances et renfort des compétences pour développer son esprit critique (décrypter les étiquettes, impact de la publicité sur nos actes d'achat, marketing, labels, mieux consommer, budgets...) (séance 4) ;
- ▶ « *Mon alimentation: et moi, je suis un consomm'acteur* » : mise en pratique des connaissances acquises et buffet pédagogique (lecture d'étiquettes des produits, dégustation, synthèse des acquis...) (séance 5).

Le module alterne apport de connaissances et mises en situation. Les interventions s'organisent autour d'activités ludo-éducatives, de vidéos courtes, de manipulations d'outils, de temps d'échanges...

### Evaluation

Les savoirs, savoir-faire et savoir-être acquis par les élèves dans le cadre de ce module sont appréciés par un questionnaire d'évaluation « *avant/après* ». A l'issue des modules d'animation, le(s) référent(s) au sein de l'établissement complète(nt) également un questionnaire de satisfaction.

Les résultats de l'évaluation de la satisfaction des jeunes, des établissements d'accueil et des éducateurs en éducation à l'environnement et au développement durable et en éducation pour la santé mettent en évidence la plus-value de ce module qui, co-construit avec des intervenants spécialisés en éducation pour la santé et d'autres en éducation à l'environnement et au développement durable, propose une approche globale et facilite le lien entre choix individuels et impact collectif<sup>3</sup> (39)300 jeunes de 16 à 25 ans ont été sensibilisés sur la thématique de

<sup>3</sup> Des informations plus détaillées sur les résultats des évaluations n'étaient pas disponibles dans les documents à notre disposition.

l'équilibre alimentaire dans le respect de l'environnement <http://www.grainepaca.org/projet/equilibre-alimentaire-environnement/2018>.

Plusieurs dispositifs/programmes à l'échelle académique, régionale, nationale ou même européenne encouragent et accompagnent l'éducation des lycéens à l'environnement et au développement durable. Certains lycées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont intégré les dispositifs existants (label « Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable », dispositif régional Calypso...), ce qui atteste qu'ils sont dans une démarche de réelle intégration de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans leur projet d'établissement et de sa valorisation. Mais la participation à ces dispositifs ne concerne pas la majorité des établissements de la région (par exemple, en 2017, 10 % des lycées étaient labélisés « Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable »). Des actions de sensibilisation des lycéens au développement durable et à la santé environnement sont également menées en dehors de ces dispositifs. Certaines de ces actions sont recensées dans des bases de données telles que l'outil Observation et de suivi cartographique des actions régionales de santé ou l'Observatoire régional de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Mais, au final, il est difficile de déterminer la part de lycéens de la région qui ont réellement été sensibilisés aux problématiques environnementales et notamment à leur impact sur la santé humaine. En effet, les thématiques traitées sont variables et les outils utilisés sont très divers. La notion de « santé humaine » peut être abordée mais ne constitue pas le cœur de l'action de sensibilisation, elle est abordée au même titre que d'autres thèmes et avec une intensité variable selon les actions.

### 3. Cartographie des acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable et de l'éducation en santé environnement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

On distingue plusieurs catégories d'acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable et de l'éducation en santé environnement.

#### 3.1. Le ministère de l'Education Nationale et ses représentants en Région

Le Code de l'Education et les différentes circulaires du ministère de l'Education nationale fixe le cadre réglementaire de l'éducation à l'environnement et au développement durable et donne des prérogatives aux académies quant à sa mise en place (cf. Résultats, partie 1). Les deux académies de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Aix-Marseille et Nice), par l'intermédiaire des coordonnateurs académiques d'éducation au développement durable, sont des acteurs clés de la mise en place d'actions de sensibilisation en santé environnement dans les lycées de la région.

#### 3.2. Institutions publiques

Diverses institutions publiques ont été identifiées (mairie, conseils départementaux, collectivités territoriales, Agence régionale de santé, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence Alpes-Côte d'Azur (DREAL), Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRAAF), Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Etat) et interviennent en tant que financeurs des actions de sensibilisation à l'environnement menées auprès des lycées.

Concernant plus spécifiquement la **Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**, plusieurs actions et modalités de soutien aux actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable ont été identifiées :

- ▶ **Appel à projets « Accompagner la transition écologique de Provence-Alpes-Côte d'Azur via des actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation (ISEF) aux enjeux d'environnement et de développement durable »** lancé en mars 2018 par le service « *Environnement et biodiversité* » de la Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement. Le volet 2 de cet appel à projets porte sur « *le soutien aux structures d'éducation à l'environnement intervenant dans les établissements d'enseignement et de formation dépendants de la Région afin d'y favoriser et d'y accompagner la mise en place de démarches de développements durables pour l'année scolaire 2018-2019* » (40).
- ▶ **Appel à projets INitiatives Educatives Scolaires (INES)** lancé en janvier 2018 par le Service du Numérique et des Actions Educatives. La sensibilisation aux questions environnementales (économie d'énergie, risques naturels, approche positive de la préservation de l'environnement, adaptation/atténuation du changement climatique...) y est présentée comme un axe transversal possible des projets. Cet appel à projet soutient également une expérimentation « *l'alimentation durable et responsable* » pouvant se décliner en trois sous-thèmes dont « *santé et alimentation* » et qui nécessite :
  - l'implication du service de restauration ;
  - l'existence d'un comité de pilotage intégrant les équipes pédagogiques, le personnel de service et les élèves ;
  - une valorisation de l'action auprès du reste de la communauté scolaire de l'établissement ;
  - une pérennisation des effets positifs de l'action et un accompagnement au changement (41).

- ▶ **Charte d'engagement « Alimentation-Santé – Manger autrement au lycée »**, par l'intermédiaire du service « *Internat et Restauration dans les lycées* » de la Direction des Lycées. Cette charte vise à fixer un cadre sur la qualité attendue dans les cantines scolaires des lycées. Elle inclut cinq objectifs dont l'un est intitulé « *Alimentation-santé et développement durable* » et prévoit notamment la mise en place d'actions de sensibilisation dans les cantines sur différentes facettes de l'alimentation durable et de la santé (42). Les objectifs de la Charte sont destinés à être déclinés dans le projet d'établissement défini par chaque établissement pour chaque année scolaire.
- ▶ Le Plan climat adopté par les conseillers régionaux en décembre 2017 comporte 100 mesures à mettre en place. Plusieurs actions impliquent les lycées, dont les exemples ci-dessous :
  - multiplier les dispositifs de sensibilisation et de prévention à la protection de la nature, de la mer et de la terre, dont l'appel à projet pour des actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation évoqué plus haut fait partie ;
  - encourager l'alimentation bio et les circuits courts dans les lycées ;
  - proposer un prix de l'écologie positive aux lycéens, apprentis et établissements de formation sanitaire et sociale, avec des projets qui sortent du commun ;
  - permettre à 100 % des lycéens de visiter au moins une fois un Parc naturel régional ou national afin de participer à l'éducation à l'environnement (43).
- ▶ En outre, le Parlement Régional de la Jeunesse (PRJ) a défini l'environnement comme un de ces axes de travail principaux et a mis en place un groupe de travail (« *Fabrique* ») dédié à ce sujet. Cette Fabrique est chargée des questions relatives au développement durable et à la protection de la nature. Elle œuvre pour la promotion des circuits courts et la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines des lycées de la région. De plus, elle a souhaité la mise en place d'un **statut d'éco-ambassadeur dans chaque lycée** de la région (dossier suivi par la Direction de la Jeunesse des Sports et de la Citoyenneté – Service de la Jeunesse et de la Citoyenneté) dès la rentrée de septembre 2018. Il s'agit de proposer un cadre d'engagement citoyen à chaque jeune lycéen, apprenti ou en formation professionnelle, souhaitant s'engager dans des projets de développement durable au sein de son établissement d'enseignement. Ces éco-ambassadeurs sont des jeunes volontaires. Ces éco-ambassadeurs ont vocation à s'exprimer et agir sur les enjeux environnementaux au sein de leurs établissements :
  - par l'élaboration de projets de développement durable dans les établissements afin de sensibiliser le plus grand nombre de jeunes ;
  - par la participation aux commissions restauration des établissements afin de contribuer à une alimentation plus saine et plus locale en lien avec l'objectif de 50 % de produits locaux dans les cantines scolaires ;
  - par des initiatives encourageant les établissements à l'obtention d'un écolabel ;
  - par la mise en place d'un dialogue inter-établissements visant à promouvoir les bonnes pratiques (44).

### 3.3. Associations

Les autres acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable, de la santé et de l'éducation en santé environnement identifiées sont des associations.

#### ▶ Réseau régional pour l'éducation à l'environnement

Parmi ces associations, la principale est le Réseau régional pour l'éducation à l'environnement. Ce réseau a pour missions de « *promouvoir et développer l'éducation à l'environnement et au développement durable en Provence-Alpes-Côte d'Azur* », de « *mettre en réseau des acteurs éducation à l'environnement et au développement durable* », de « *renforcer la place et la reconnaissance de l'éducation à l'environnement et au développement durable en Provence-Alpes-Côte d'Azur* »,

d'« accompagner et favoriser la professionnalisation des acteurs » et d'« apporter un appui aux adhérents du réseau ». Ainsi, le Réseau régional pour l'éducation à l'environnement compte 68 adhérents. A l'exception de 5 Groupements d'établissements (GRETA) et de 2 formateurs indépendants, tous les adhérents sont des associations impliquées dans l'éducation à l'environnement et au développement durable. La quasi-totalité des porteurs de projet ou des acteurs impliqués dans les actions de sensibilisation à l'environnement des lycéens identifiés sont adhérents du Réseau régional pour l'éducation à l'environnement. Ainsi, le Réseau régional pour l'éducation à l'environnement dispose d'une vision assez globale et complète des acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable et est impliqué dans leur mise en relation et dans le développement d'outils pédagogiques pour l'éducation à l'environnement et au développement durable en région. Il apparaît donc comme un acteur incontournable de la mise en place d'une action de sensibilisation à l'environnement pour les lycéens de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

► **Le Comité régional d'éducation pour la santé et le réseau des Comités départementaux d'éducation pour la santé**

Le Comité régional d'éducation pour la santé et les 6 Comités départementaux d'éducation pour la santé sont impliqués dans le développement et/ou l'animation de certaines actions de sensibilisation en santé environnement dans les lycées et constituent, comme le Réseau régional pour l'éducation à l'environnement, des acteurs incontournables dans le développement de ce type d'actions.

► **Centres permanents d'initiatives pour l'environnement**

Parmi les associations majeures impliquées dans l'accompagnement des lycées pour la mise en place d'actions de sensibilisation à l'environnement, les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement ont été identifiés. Présents sur l'ensemble du territoire français, il en existe 7 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur répartis dans différentes zones géographiques : Centres permanents d'initiatives pour l'environnement Alpes de Provence (basé à Manosque, 04), Centres permanents d'initiatives pour l'environnement Côte Provençale (La Ciotat, 13), Centres permanents d'initiatives pour l'environnement de Haute Durance (Briançon, 05), Centres permanents d'initiatives pour l'environnement des Iles de Lerins et Pays d'Azur (Cannes, 06), Centres permanents d'initiatives pour l'environnement des Pays de Vaucluse (L'Isle sur la Sorgue, 84), Centres permanents d'initiatives pour l'environnement du Pays d'Aix (Puyricard, 13) et Centres permanents d'initiatives pour l'environnement Rhône-Pays d'Arles (Arles, 13). Il existe également une Union Régionale des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement de Provence-Alpes-Côte d'Azur (Puyricard, 13). Les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement accompagnent les initiatives sur l'environnement en fonction de thématiques majeures sur le territoire sur lequel ils sont implantés. Par exemple, les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement des Iles de Lerins et Pays d'Azur et Côte Provençale étant situés sur des zones ayant des côtes littorales, ils sont impliqués dans le dispositif Calypso.

► **Autres associations « généralistes »**

A l'image des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement, certaines associations identifiées sont « généralistes » et traitent toutes les problématiques liées à l'environnement en fonction des demandes des acteurs ou des besoins identifiés sur les territoires sur lesquels elles sont implantées. Parmi ces associations, on peut citer : France Nature Environnement, Naturoscope, Ecoute ta Planète, Planète Sciences, l'association initiatives et éducation de la jeunesse à l'environnement ou l'Association pour le développement de l'éducation à l'environnement.

► **Autres associations « spécialisées »**

D'autres associations sont spécialisées dans certaines thématiques, comme par exemple AtmoSud (anciennement Air PACA) pour la qualité de l'air, Méditerranée 2000 et le Centre de découverte du monde marin pour la qualité de l'eau et la préservation du littoral, la Ligue pour la protection des oiseaux pour la protection de la biodiversité.

### ► Associations locales

Enfin, des associations de moins grande envergure mais très actives sur certains territoires dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable ont été identifiées. Par exemple, l'association « *Le Loubatas* » est un éco-gîte qui a accueilli de nombreuses classes des établissements de la Région (notamment des Bouches-du-Rhône) pour des journées ou des séjours d'immersion dans la nature selon une démarche expérimentale consistant à vivre ensemble l'écologie au quotidien par la réalisation d'outils et de projets innovants. De même, l'association « *Gap Sciences animation* » est très impliquée dans le développement et l'animation d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable dans le département des Hautes-Alpes et a par exemple porté une action sur la pollution lumineuse dans les lycées des Hautes-Alpes et a été impliqué dans une action de promotion de l'équilibre alimentaire dans le respect de l'environnement portée par le Réseau régional pour l'éducation à l'environnement.

## 4. Exemples d'outils et d'actions innovants utilisés pour sensibiliser les publics jeunes sur les thématiques environnement-santé en France

### 4.1. Les jeux sérieux

Les jeux sérieux sont des outils innovants qui ont été utilisés en France et à l'international pour l'éducation à l'environnement et au développement durable. En plus des 3 jeux développés par Philippe Cosentino, professeur de sciences de la vie et de la Terre dans l'académie de Nice (cf. résultats partie 2.2), d'autres jeux sérieux ont été utilisés à plus grande ampleur pour sensibiliser les publics jeunes (lycéens compris) aux différentes thématiques du développement durable. Dans le cadre de cette recherche exploratoire, **29 jeux sérieux ont été identifiés.**

#### ► Thématiques

Les jeux peuvent aborder une thématique spécifique (gestion des déchets/tri sélectif (2 jeux) ; alimentation (6 jeux dont les 3 développés par Philippe Cosentino) ; biodiversité (1 jeu) ; chimie verte (1 jeu)) ou plusieurs thématiques du développement durable (20 jeux). Par ailleurs, un jeu, proposé par le Fond Mondial pour la Nature (WWF), permet de calculer son empreinte carbone.

#### ► Des jeux proposant la gestion de territoires ou d'institutions/organismes

Une grande majorité des jeux abordant des thématiques multiples proposent au joueur de gérer un lycée, une entreprise, une ville, un territoire ou même l'Union Européenne en prenant des décisions qui agissent sur les quatre piliers du développement durable (15 jeux).

A titre d'exemple, le jeu « *Ecoville* » (45), produit par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, a pour objectif de développer la population d'une ville tout en maîtrisant ses consommations d'énergie, ses émissions de gaz à effet de serre et sa production de déchets. Le jeu a été développé pour un public âgé de 14 à 17 ans. Un guide d'utilisation, des fiches pédagogiques, des fiches d'exercices sont disponibles pour accompagner les professeurs qui utiliseraient le jeu en classe.

#### ► Des jeux proposant des missions ponctuelles

Quelques jeux proposent plutôt des missions ponctuelles portant chacune sur une ou plusieurs thématiques en lien avec l'éducation à l'environnement et au développement durable.

A titre d'exemple, le jeu « *Energie 2020* » (46) a été conçu dans le cadre d'un programme de sensibilisation cross-média européen à destination des jeunes de 14 à 18 ans « *Energy bits* » financé par la Commission européenne. Ce programme vise à favoriser des comportements plus responsables et efficaces en matière de consommation d'énergie et à promouvoir les énergies renouvelables. Ainsi, le jeu sérieux « *Energie 2020* » a pour vocation d'aborder les

problématiques liées à l'énergie sous l'angle du développement durable au travers de 9 missions interactives. Il peut être utilisé comme introduction à la notion de développement durable ou pour évaluer les acquis des jeunes en fin de programme. Il est proposé en accompagnement de 24 documentaires et d'un webdocumentaire. Par ailleurs, un espace participatif, permettant l'échange entre les joueurs est également disponible en ligne.

#### ► Une expérimentation de l'utilisation des jeux sérieux en classe dans l'académie d'Aix-Marseille

Une expérimentation d'usages de jeux sérieux a été conduite dans l'académie d'Aix-Marseille de septembre 2010 à juin 2012. L'utilisation en classe d'un jeu sérieux parmi 8 a été proposée dans 61 classes (dont des classes de 2<sup>nd</sup>e générale et de 1<sup>ères</sup> générales et technologiques et professionnelles). Parmi ces jeux, deux portaient sur l'éducation à l'environnement et au développement durable : « *Clim'way* » et « *Climate Challenge* ». « *Clim'way* » fait partie des jeux proposant à l'élève de gérer une ville selon une problématique en lien avec l'éducation à l'environnement et au développement durable, ici, celle de réduire les émissions de gaz à effet de serre par différentes actions menées à l'échelle de la ville. « *Climate Challenge* », quant à lui, place l'élève comme président de la Commission Européenne en charge de prendre des décisions à diverses échelles (nationale, industrielle, commerciale, territoriale, individuelle) pour limiter les changements climatiques tout en tenant compte des ressources disponibles (y compris financières) et de l'impact environnemental. Le jeu « *Clim'way* » a été expérimenté dans 17 classes et le jeu « *Climate Challenge* » a été expérimenté dans 4 classes. Le rapport de l'académie n'explique pas dans quel niveau ces jeux ont été testés. Par ailleurs, l'évaluation présentée concerne l'utilisation des jeux sérieux dans son ensemble et ne propose pas une évaluation détaillée par jeu. Il n'est donc pas possible d'obtenir des informations concernant l'évaluation des deux jeux portant sur l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les lycées (sauf en demandant des informations complémentaires auprès de l'académie).

En résumé, tous ces jeux sont particulièrement intéressants car ils proposent une évolution dans le temps qui permettent d'augmenter le niveau de difficulté, d'aborder de nouvelles thématiques ou d'évaluer les progrès faits par le joueur.

#### 4.2. Des webdocumentaires interactifs

Par ailleurs, deux webdocumentaires interactifs ont été identifiés lors de cette recherche. Ces webdocumentaires sont conçus de manière à être ponctués par des quizz qui permettent d'évaluer si l'élève a acquis des connaissances suite au visionnage de la séquence précédente (comme lors d'un MOOC (Massive Open Online Course)).

A titre d'exemple, « *les énergivOres* » (47) est une web-série d'éducation à la maîtrise de l'énergie, produite par le réseau Canopé de l'académie de Besançon. A travers 20 films d'animation de 1 à 2 minutes mettant en scène des situations du quotidien, elle sensibilise les élèves à différentes problématiques en lien avec l'éducation à l'environnement et au développement durable. Chaque film est accompagné de mini-jeux.

# Conclusion

## 1. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : un acteur qui soutient des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable depuis plusieurs années et, plus récemment, des actions d'éducation en santé environnement

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose plusieurs types de soutien et d'accompagnement à la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable et de santé environnement dans les lycées.

La Région soutient notamment l'**accompagnement des lycées dans la démarche de labellisation « Etablissements en Démarche de Développement Durable »**, gérée par les académies d'Aix-Marseille et de Nice.

En 2013, la Région a par ailleurs mis en place le **dispositif « Calypso » dans le cadre de la Stratégie régionale de la mer et du Littoral**. Ce dispositif a permis la sensibilisation à la gestion durable de la mer de 750 lycéens (sur environ 140 000 dans la région) par année scolaire.

**Diverses initiatives et appels à projets très récents ont également pour objectif de promouvoir le développement d'actions de sensibilisation des jeunes à l'environnement et au développement durable.** De façon transversale, cet objectif est d'ailleurs inscrit dans **Le Plan climat** adopté par les conseillers régionaux en décembre 2017. **Deux appels à projets** ont notamment été lancés en 2018 : l'appel à projets « *Accompagner la transition écologique de Provence-Alpes-Côte d'Azur via des actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation aux enjeux d'environnement et de développement durable* » (mars 2018) et l'appel à projets « *Initiatives Educatives Scolaires* » (janvier 2018) dont la sensibilisation aux questions environnementales constitue un axe transversal. De plus, la Région soutient le Parlement Régional de la Jeunesse qui a souhaité la mise en place d'un statut d'éco-ambassadeur **dans chaque lycée** dès la rentrée de septembre 2018. Ces éco-ambassadeurs ont vocation à s'exprimer et agir sur les enjeux environnementaux au sein de leurs établissements.

Parmi les problématiques environnementales et plus spécifiquement de santé environnement, **la Région apparaît particulièrement engagée vis-à-vis des enjeux liés à l'alimentation.** Depuis 2014, la Région propose, à travers une charte d'engagement, la mise en place d'une alimentation plus durable dans les cantines et incite les chefs d'établissements à y associer des actions de sensibilisation auprès des lycéens. Le Plan climat (décembre 2017) poursuit cette démarche en encourageant notamment l'alimentation « *bio* » et les circuits courts dans les lycées. L'appel à projets « *Initiatives Educatives Scolaires* » (cf. ci-dessus) avait de plus l'objectif de soutenir une expérimentation dans le domaine de l'alimentation durable et responsable. Au sein des lycées, le rôle des éco-ambassadeurs est également de participer aux commissions restauration des établissements afin de contribuer à une alimentation plus saine et plus locale. Depuis 2015, la Région soutient par ailleurs le programme régional d'éducation en santé environnement « *Promotion de l'équilibre alimentaire dans le respect de l'environnement* » mené dans les lycées hôteliers et professionnels de la région (programme porté par Réseau régional pour l'éducation à l'environnement et le Comité régional d'éducation pour la santé). L'objectif de ce programme est de permettre aux lycéens sensibilisés de devenir des « *consomm'acteurs* », c'est-à-dire les mettre en capacité de faire des choix alimentaires responsables, favorables à leur santé et à l'environnement.

L'ensemble des dispositifs soutenus par la Région favorisent les partenariats entre structures de l'éducation à l'environnement et au développement durable, de l'éducation pour la santé et

les établissements scolaires de la Région et permettent ainsi d'allier les compétences de chacun pour créer un cadre pédagogique optimal à la santé environnement. Cependant, si la thématique « *santé* » est abordée dans certaines de ces actions, elle ne constitue pas le sujet principal de la majorité de ces actions. Ainsi, ces actions ne concernent pas uniquement la prévention en « *santé environnement* », elles interviennent très souvent dans un cadre plus global : celui du développement durable.

## 2. Des difficultés à évaluer le nombre de lycéens bénéficiaires d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable et peu d'actions en santé environnement

Le cadre réglementaire de l'éducation à l'environnement et au développement durable au lycée en France supposerait que l'ensemble des lycéens ait été sensibilisé à l'environnement. Cependant, une grande souplesse est laissée aux établissements et aux équipes pédagogiques quant aux modalités de l'éducation à l'environnement et au développement durable qu'ils proposent. Ainsi, il n'existe pas de standardisation des outils utilisés pour l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les différents lycées. Par ailleurs, des données ne sont pas recueillies pour évaluer les éventuels changements de perceptions et/ou comportements liés à l'amélioration des connaissances des lycéens ayant participé à ces actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.

La proportion de lycéens dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ayant participé chaque année à une action d'éducation à l'environnement et au développement durable composée d'une sensibilisation à la santé environnementale est difficile à déterminer. Dans la région, deux bases de données répertorient une partie des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable menées auprès des lycéens : la base de données Observation et de suivi cartographique des actions régionales de santé a permis l'identification de 35 actions (en incluant celles répétées plusieurs années) et celle fournie par l'Observatoire de l'éducation à l'environnement et au développement durable a permis l'identification de 497 actions. Il est cependant difficile de croiser ces informations car ces deux bases de données ne comportent pas les mêmes variables et sont renseignées différemment (dans la base Observation et de suivi cartographique des actions régionales de santé, une action est menée par une structure mais potentiellement dans plusieurs établissements, dont le nombre n'est pas précisé ; dans la base de l'Observatoire de l'éducation à l'environnement et au développement durable, une action correspond à une association entre une structure et un lycée à une date précise). Par ailleurs, sur les 36 lycées labellisés « *Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable* », 16 ont été identifiés dans la base de l'Observatoire de l'éducation à l'environnement et au développement durable, ce qui signifie que les actions menées dans les 20 lycées restants n'ont pas été renseignées dans cette base. Les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable étant le plus souvent menées à petite échelle dans les lycées, sans qu'une communication externe y soit systématiquement associée, il est difficile d'en faire un recensement exhaustif. Ainsi, on constate qu'**il est complexe d'avoir une vision précise et exhaustive des actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable menées auprès des lycéens** en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Par ailleurs, malgré ces difficultés, il ressort de cet état des lieux que si de nombreuses actions d'éducation à l'environnement et au développement durable sont menées auprès des lycéens de la région, **peu d'actions rentrent dans le champ de l'éducation à la santé environnement**. En effet, par exemple sur les 497 actions que la base de données du Réseau régional pour l'éducation à l'environnement en Provence-Alpes-Côte d'Azur comporte, 45 ont pour thème principal « *la santé et l'environnement* », sans qu'il soit toutefois possible de connaître avec précision le contenu de ces actions et la part accordée à la thématique « *santé* ».

### 3. Utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable

Il est également complexe d'identifier si les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont utilisées par les équipes pédagogiques dans les lycées de la région pour l'éducation à l'environnement et au développement durable ou l'éducation en santé environnement. De nombreux jeux sérieux ou webdocumentaires interactifs existent et sont mis à disposition en ligne par l'Education Nationale. Cependant, il faudrait effectuer un recensement auprès de chaque lycée pour savoir si ce type d'outil est utilisé en classe.

### 4. Perspectives concernant les actions de sensibilisation des lycéens en « *santé environnement* »

Suite à la réalisation de cet état des lieux, plusieurs perspectives pourraient être discutées concernant la sensibilisation des lycéens de la région aux questions de santé environnement.

Les actions d'éducation en santé environnement abordent de façon transversale et équilibrée les thématiques « *environnement* » et « *santé* ». Elles nécessitent pour cela un travail commun entre les acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable et ceux de l'éducation pour la santé, au niveau de leur conception et de leur réalisation. **Compte tenu du très grand nombre d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable déjà mises en place dans la région, il pourrait être envisagé d'incorporer ou de renforcer l'éducation pour la santé dans certaines d'entre elles, via une collaboration entre acteurs des deux domaines.** Un label « **santé environnement** » décerné par la Région aux actions de sensibilisation correspondant aux principes et objectifs de l'éducation en santé environnement pourrait permettre d'identifier, de valoriser et d'inciter au développement d'actions d'éducation en santé environnement.

Plusieurs **perspectives concernant le type d'intervention et les outils et modalités d'animation des actions** de sensibilisation des lycéens en « *santé environnement* » pourraient également être discutées.

- ▶ Concernant les actions de sensibilisation menées directement auprès des lycées (actions de type apports de connaissances, modifications des perceptions, etc.), **l'utilisation d'un jeu sérieux** pourrait permettre d'utiliser un outil standardisé, facilement utilisable en classe. Ces jeux présentent l'avantage d'être utilisables sur une longue durée et d'enregistrer des données individuelles, utiles pour suivre la progression de l'élève et pour évaluer l'impact de la sensibilisation sur les connaissances des lycéens. Ce jeu pourrait être construit en adaptant des jeux déjà existants ou des actions déjà menées concernant la santé environnementale, mais en prenant en considération les problématiques environnementales prioritaires dans la région et les spécificités du territoire. Il pourrait être inclus dans des dispositifs régionaux existants et être construit en partenariat avec les structures d'éducation à l'environnement et au développement durable et d'éducation pour la santé de la région et en impliquant des lycéens.
- ▶ Une autre piste pourrait être **d'impliquer des pairs dans la réalisation et l'animation des actions**. Il pourrait par exemple s'agir d'étudiants en santé (médecine, maïeutique, pharmacie, infirmiers...), ce qui présenterait également l'avantage de sensibiliser de futurs médecins et professionnels de santé aux questions de santé environnement. La sensibilisation des lycéens par des étudiants en santé pourrait s'inscrire dans les missions de prévention que doivent réaliser les étudiants en santé dans le cadre de leur service sanitaire depuis la rentrée universitaire 2018.

- ▶ Par ailleurs, en complément des actions précédentes visant à renforcer les compétences (connaissances...) des lycéens, des **actions visant l'environnement de vie des lycéens** pourraient être soutenues. Ces actions pourraient être mises en place directement dans et par les lycées dans leur fonctionnement et leur structures propres (insonorisation d'une salle de restauration collective, utilisation de produit ménagers naturels ou à la composition plus réduite, interdiction du port d'écouteurs...). Ce type d'action pourrait permettre d'améliorer la qualité de l'environnement de vie des lycéens, de leur permettre d'apprendre par l'exemple et l'expérience et de créer des conditions favorables aux changements de comportements des lycéens.

Enfin, un autre constat qui ressort de cet état des lieux est le **manque de données sur l'impact des actions existantes** sur les connaissances, perceptions, comportements, etc. des lycéens, provenant d'une évaluation « *solide* » (par exemple en comparant l'évolution de ces critères chez des lycéens ayant bénéficié d'une action de sensibilisation et chez des lycéens n'en ayant pas bénéficié).

# Références bibliographiques

1. Charte européenne de l'environnement et de la santé, 1989 [Internet]. Organisation Mondiale de la Santé; p. 6. Disponible sur: [http://www.euro.who.int/\\_data/assets/pdf\\_file/0006/136248/ICP\\_RUD\\_113\\_fre.pdf](http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0006/136248/ICP_RUD_113_fre.pdf)
2. Menard C, Girard D, Léon C, Beck F, Lamoureux P. Baromètre santé environnement 2007 [Internet]. p. 19. Disponible sur: <http://inpes.santepubliquefrance.fr/Barometres/BSE2007/pdf/introduction.pdf>
3. Le PRSE PACA 1 et 2 | PRSE Provence-Alpes-Côte d'azur [Internet]. [cité 21 déc 2018]. Disponible sur: [http://prsepaca.fr/wordpress/prse\\_paca-1-et\\_2/](http://prsepaca.fr/wordpress/prse_paca-1-et_2/)
4. Observatoire Régional de la Santé Provence-alpes-Côte d'Azur. Baromètre santé environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur 2017. 2018. 12 p.
5. OSER\_P1C6\_EducationSanteEnvironnement.pdf [Internet]. [cité 20 sept 2018]. Disponible sur: [http://www.grainelr.org/oser/pdfReader/web/viewer\\_turn.php?file=../img/OSER\\_P1C6\\_EducationSanteEnvironnement.pdf&userId=887](http://www.grainelr.org/oser/pdfReader/web/viewer_turn.php?file=../img/OSER_P1C6_EducationSanteEnvironnement.pdf&userId=887)
6. OSER ! - Outil pour éduquer en Santé-Environnement [Internet]. [cité 25 sept 2018]. Disponible sur: <http://www.grainelr.org/oser/>
7. Ministère de l'Education Nationale. Circulaire n°2015-018. Instruction relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018 [Internet]. MENE1501684C févr 4, 2015. Disponible sur: [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=85723](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=85723)
8. Bouchet C. Zoom sur la prévention, l'éducation pour la santé, la promotion de la santé [Internet]. Collège Rhône Alpes d'Education pour la Santé. 2000 [cité 26 sept 2018]. Disponible sur: [https://ifpek.centredoc.org/doc\\_num.php?explnum\\_id=741](https://ifpek.centredoc.org/doc_num.php?explnum_id=741) [Internet]. [cité 26 sept 2018]. Disponible sur: [https://ifpek.centredoc.org/doc\\_num.php?explnum\\_id=741](https://ifpek.centredoc.org/doc_num.php?explnum_id=741)
9. OSER\_P1C4\_EducationPromotionSante.pdf [Internet]. [cité 20 sept 2018]. Disponible sur: [http://www.grainelr.org/oser/pdfReader/web/viewer\\_turn.php?file=../img/OSER\\_P1C4\\_EducationPromotionSante.pdf&userId=887](http://www.grainelr.org/oser/pdfReader/web/viewer_turn.php?file=../img/OSER_P1C4_EducationPromotionSante.pdf&userId=887)
10. P N. Jacques Alain BURY,. Docsschool Publ [Internet]. 3 sept 2008 [cité 20 sept 2018]; Disponible sur: <https://docs.school/sciences-politiques-economiques-administratives/questions-sociales/fiche-de-lecture/jacques-alain-bury-education-sante-concepts-enjeux-planification-boeck-universite-58293.html>
11. Deccache A. Éducation pour la santé, éducation du patient : quelques concepts et leur signification en médecine générale. Sandrin-Berthon B, Aujoulat I, Ottenheim C, Martin F. L'éducation pour la santé en médecine générale. De la fonction curative à la fonction éducative. Vanves (France) : CFES ; 1997. p. 51-62.
12. PIETTE D., SCHLEIPER A, Développement des programmes de formation en éducation pour la santé : description et analyse des approches et des actions dans la Communauté française, Centre Universitaire de Charleroi, 1985, 37 p.
13. Ministère de l'Education Nationale. Site officiel du Ministère de l'Education Nationale [Internet]. Ministère de l'Éducation nationale. 2018 [cité 16 avr 2018]. Disponible sur: <http://www.education.gouv.fr/>
14. Secrétariat général du Gouvernement. Légifrance, le service public de la diffusion du droit [Internet]. Légifrance. 2018 [cité 16 avr 2018]. Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr/>
15. Comité Régional d'Education pour la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, Agence Régional de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur. OSCARS : Observation et suivi cartographique des actions régionales de santé [Internet]. OSCARS : Observation et suivi cartographique des actions régionales de santé. 2018 [cité 16 avr 2018]. Disponible sur: <http://www.oscarsante.org/>
16. GRAINE PACA. Observatoire régional de l'EEDD en PACA [Internet]. Observatoire régional de l'EEDD en PACA. 2018 [cité 16 avr 2018]. Disponible sur: <http://observatoire.grainepaca.org/>
17. Réseau Canopé, Académie d'Amiens et de Lille. Éducation au développement durable - Pôle national de compétences et de ressources [Internet]. Éducation au développement durable - Pôle national de compétences et de ressources. 2017 [cité 17 avr 2018]. Disponible sur: <https://canope.ac-amiens.fr/edd/>
18. Ministère de l'Education Nationale. Eduscol [Internet]. Eduscol. Informer et accompagner les professionnels de l'éducation. 2018 [cité 18 avr 2018]. Disponible sur: <http://eduscol.education.fr/>
19. Ministère de l'Education Nationale. Educasources [Internet]. Educasources. Sélection de ressources en ligne pour les enseignants. 2018 [cité 18 avr 2018]. Disponible sur: <http://www.educasources.education.fr/>
20. Ministère de l'Education Nationale. Circulaire n° 77-300 du 29 août 1977. 1977 p. 3.
21. Ministère de l'Education Nationale. Décret n°2006-830 du 11 juillet 2006 [Internet]. Journal Officiel; 2006 [cité 17

- avr 2018]. Disponible sur: <http://www.education.gouv.fr/bo/2006/29/MENE0601554D.htm>
22. Ministère de l'Education Nationale. Circulaire n°2011-186 du 24 Octobre 2011. Éducation au développement durable - Troisième phase de généralisation [Internet]. 2011 [cité 17 avr 2018]. Disponible sur: [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=58234](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58234)
  23. République Française. LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Code de l'Education juill 8, 2013.
  24. Ministère de l'Education Nationale. Note de service n° 2013-111 du 24 juillet 2013. Instructions pédagogiques. Démarche globale de développement durable dans les écoles et les établissements scolaires (E3D) - Référentiel de mise en œuvre et de labellisation pour [Internet]. 2013 [cité 17 avr 2018]. Disponible sur: [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=73193](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73193)
  25. Ministère de l'Education Nationale. EDD en action - Labellisation E3D [Internet]. Eduscol. 2014 [cité 17 avr 2018]. Disponible sur: <http://eduscol.education.fr/cid78075/labellisation-e3d.html>
  26. Ministère de l'Education Nationale, Ministère d' Agriculture. Arrêté du 12 juin 2015. Organisation et horaires d'enseignement. Lycée d'enseignement général et technologique et lycée d'enseignement général et technologique agricole. [Internet]. MENE1512898A juin 21, 2015. Disponible sur: [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=90482](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=90482)
  27. Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2009 « *Prévention Santé Environnement* ». [cité 25 sept 2018]. Disponible sur: [http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/52/1/CAP\\_Prevention\\_Sante\\_Environnement\\_65521.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/52/1/CAP_Prevention_Sante_Environnement_65521.pdf) [Internet]. Ministère de l'Éducation nationale. [cité 25 sept 2018]. Disponible sur: <http://www.education.gouv.fr/cid28926/mene0913410a.html>
  28. Académie d'Aix-Marseille. L'académie en chiffres 2017-2018 [Internet]. Aix-en-Provence: Académie d'Aix-Marseille; 2018 févr [cité 11 avr 2018] p. 2. Disponible sur: [http://cache.media.education.gouv.fr/file/Les\\_chiffres\\_cles/04/0/Depliant\\_acad\\_en\\_chiffres\\_2017-2018\\_web\\_895040.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Les_chiffres_cles/04/0/Depliant_acad_en_chiffres_2017-2018_web_895040.pdf)
  29. Académie de Nice. L'académie de Nice en chiffres 2016-2017 [Internet]. Nice: Académie de Nice; 2017 janv [cité 11 avr 2018] p. 2. Disponible sur: [http://cache.media.education.gouv.fr/file/Chiffres/47/3/chiffres2017-brochure\\_723473.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Chiffres/47/3/chiffres2017-brochure_723473.pdf)
  30. Ministère de l'Education Nationale, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. [Onisep.fr](http://www.onisep.fr). L'info nationale et régionale sur les métiers et les formations. [Internet]. Onisep. 2018 [cité 18 avr 2018]. Disponible sur: <http://www.onisep.fr>
  31. Académie d'Aix-Marseille. L'état de l'académie 2017-2018 [Internet]. Aix-en-Provence: Académie d'Aix-Marseille; 2017 [cité 17 avr 2018]. 76 p. Disponible sur: [http://cache.media.education.gouv.fr/file/Les\\_chiffres\\_cles/99/2/etat\\_academie\\_17-18\\_827992.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Les_chiffres_cles/99/2/etat_academie_17-18_827992.pdf)
  32. Région PACA. Les chiffres de l'apprentissage en 2015 [Internet]. Région PACA. 2016 [cité 11 avr 2018]. Disponible sur: <http://www.regionpaca.fr/se-former/service-public-regional-de-formation-permanente-et-dapprentissage/apprentissage/une-priorite-regionale/les-chiffres-de-lapprentissage.html>
  33. Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Académie d'Aix-Marseille, Académie de Nice, Réseau Mer. Dispositif Calypso. La gestion durable de la mer et du littoral dans les lycées en Provence-Alpes-Côte d'Azur. [Internet]. 2013 [cité 18 avr 2018]. Disponible sur: [http://cpieazur.fr/IMG/pdf/presentation\\_projet\\_lycee\\_calypso.pdf](http://cpieazur.fr/IMG/pdf/presentation_projet_lycee_calypso.pdf)
  34. Agence Erasmus + / France. Erasmus +, le programme pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport de la Commission européenne [Internet]. Erasmus +, le programme pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport de la Commission européenne. 2018 [cité 18 avr 2018]. Disponible sur: <https://info.erasmusplus.fr/19-erasmus.html>
  35. L'Air et Moi s'adapte au Lycée - [www.lairetmoi.org](http://www.lairetmoi.org) [Internet]. [cité 20 sept 2018]. Disponible sur: <http://www.lairetmoi.org/lair-et-moi-lycee.html>
  36. Cosentino P. Sim'agro [Internet]. Sciences de la Vie et de la Terre. Portail académique de ressources de l'Académie de Nice. [cité 19 avr 2018]. Disponible sur: <http://www.ac-nice.fr/svt/productions/fiche.php?numero=102>
  37. Cosentino P. Miamcraft [Internet]. Sciences de la Vie et de la Terre. Portail académique de ressources de l'Académie de Nice. [cité 19 avr 2018]. Disponible sur: <http://www.ac-nice.fr/svt/productions/fiche.php?numero=124>
  38. Cosentino P. Sim'Thon [Internet]. Sciences de la Vie et de la Terre. Portail académique de ressources de l'Académie de Nice. [cité 19 avr 2018]. Disponible sur: <http://www.ac-nice.fr/svt/productions/fiche.php?numero=77>
  39. Projet « *Promouvoir l'équilibre alimentaire dans le respect de l'environnement* » [Internet]. Graine PACA | Education à l'Environnement. [cité 20 sept 2018]. Disponible sur: <http://www.grainepaca.org/projet/equilibre-alimentaire-environnement/>
  40. Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Volet 2 : Soutien aux structures d'éducation à l'environnement intervenant dans les établissements d'enseignement et de formation dépendants de la Région afin d'y favoriser et d'y accompagner la mise en place de démarches de développements durables. Année scolaire 2018-2019. In: Appel à projets : Accompagner la transition écologique de Provence-Alpes-Côte d'Azur via des actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation (ISEF) aux enjeux d'environnement et de développement durable [Internet]. Marseille; 2018. Disponible sur: [http://www.regionpaca.fr/uploads/media/APPEL\\_A\\_PROJETS\\_ISEF\\_EDD.pdf](http://www.regionpaca.fr/uploads/media/APPEL_A_PROJETS_ISEF_EDD.pdf)

41. Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Appel à Projets, Initiatives Educatives Scolaires (INES) 2018-2019 . [Internet]. Marseille ; 2018. Disponible sur: [https://www.maregionsud.fr/uploads/media/AAP\\_INES\\_2018-2019.pdf](https://www.maregionsud.fr/uploads/media/AAP_INES_2018-2019.pdf) [Internet]. [cité 21 sept 2018]. Disponible sur: [https://www.maregionsud.fr/se-former/vie-lyceenne-et-apprentie/action-educative-regionale-cvla/article/appel-a-projets-ines-2017-2018.html?no\\_cache=1&tx\\_ttnews%255Buid\\_type%255D=6](https://www.maregionsud.fr/se-former/vie-lyceenne-et-apprentie/action-educative-regionale-cvla/article/appel-a-projets-ines-2017-2018.html?no_cache=1&tx_ttnews%255Buid_type%255D=6)
42. Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Charte d'engagement. Santé-Alimentation. Manger autrement au lycée. [Internet]. Région Provence-Alpes-Côte d'Azur; 2014 [cité 30 avr 2018]. Disponible sur: [http://lycee-coudon.fr/IMG/pdf/charte\\_sante\\_-\\_alimentation\\_manger\\_autrement\\_au\\_lycee.pdf](http://lycee-coudon.fr/IMG/pdf/charte_sante_-_alimentation_manger_autrement_au_lycee.pdf)
43. Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. UNE COP D'AVANCE: LE PLAN CLIMAT DE LA RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR [Internet]. Marseille; 2018. Disponible sur: [https://www.maregionsud.fr/uploads/media/2018\\_02\\_27-Plaquette\\_plan\\_climat\\_web.pdf](https://www.maregionsud.fr/uploads/media/2018_02_27-Plaquette_plan_climat_web.pdf) [Internet]. [cité 21 sept 2018]. Disponible sur: <https://www.maregionsud.fr/developpement-durable/une-cop-davance/le-plan-climat.html>
44. Bilan du PRJ 2017-2018 [Internet]. [calameo.com](http://calameo.com). [cité 21 sept 2018]. Disponible sur: <https://www.calameo.com/read/001157436421d21a5eb89>
45. ADEME. ECOVILLE - Jeu de simulation et ressources pédagogiques [Internet]. ECOVILLE - Jeu de simulation et ressources pédagogiques. 2010 [cité 20 avr 2018]. Disponible sur: <http://www.ecovillejeu.com/>
46. Tralalere. 2020 Energy [Internet]. 2020 Energy. [cité 20 avr 2018]. Disponible sur: <http://www.2020energy.eu/projet>
47. Canopé académie de Besançon. Les énergivores [Internet]. Les énergivOres. 2009 [cité 20 avr 2018]. Disponible sur: <http://www.energivores.tv/>

# Remerciements

L'Observatoire Régional de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur remercie l'ensemble des personnes ayant accepté de relire ce rapport et d'y apporter leur contribution :

- AtmoSud : Mme Christelle Pakulic, Responsable communication.
- Comité régional d'éducation pour la santé (CRES) : Mme Zeina Mansour, Directrice.
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mme Leila Dagnet, Chef de service adjointe Service recherche enseignement supérieur Santé innovation ; Mme Dominique Flahaut, Directrice de Projet à la Direction Générale Aménagement du Territoire et Développement Durable ; ainsi que les personnels des services « *Recherche Enseignement Supérieur Santé et Innovation* » de la Direction de l'Attractivité du Rayonnement International et de l'Innovation, « *Environnement et biodiversité* » de la Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement, « *Jeunesse et Citoyenneté* » de la Direction de la Jeunesse des Sports et de la Citoyenneté) et « *Internat et Restauration dans les lycées* » de la Direction des Lycées.
- Réseau régional pour l'éducation à l'environnement (GRAINE) : Mme Claire Pierrard, Chargée de projets ; M Mathieu Teulier, Animateur de réseau.

## Partenaires techniques

Réseau régional pour l'éducation à l'environnement (GRAINE) Provence-Alpes-Côte d'Azur.



# Glossaire

---

**Assises régionales de l'environnement, de l'énergie et de la mer** : Concertation (forum, ateliers et appel à propositions) des acteurs régionaux dans le but de construire la nouvelle politique environnementale régionale.

**Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement (CPIE)** : Association menant des actions en éducation à l'environnement et en accompagnement des territoires et des acteurs en faveur du développement durable.

**Comités Départementaux d'Education pour la Santé (CoDES)** : Association membre de la Fédération Nationale des comités d'Education pour la Santé et de l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé analysant les besoins de santé locaux, exerçant un rôle de soutien et d'expertise auprès des professionnels, jouant un rôle de centre de ressources et développant des programmes de promotion de la santé.

**Comité Régional d'Education pour la Santé (CRES)** : Association membre de la Fédération Nationale des comités d'Education pour la Santé et de l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé animant le réseau de CoDES de la région. Il joue un rôle de centre de ressources, organise des sessions de formation en éducation pour la santé, assure une mission documentaire et contribue à la concertation avec les responsables institutionnels en faveur d'une politique régionale en éducation pour la santé.

**COP 21** : 21<sup>ème</sup> conférences des parties, Aussi appelée, Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques, ayant pour but de décider des mesures à mettre en place, afin de limiter le réchauffement climatique. Son accord final fixe pour objectif de limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C, en visant la barre des 1,5°C.

**Développement durable** : Conception de la croissance économique répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs propres.

**Education à l'environnement et au développement durable** : Courant pédagogique visant à changer les pratiques de l'humanité en matière d'utilisation et de gestion des ressources de la Terre.

**Education en santé environnement** : Education prenant en compte la santé et l'environnement de façon transversale, sans privilégier l'un ou l'autre.

**Environnement** : Ensemble, à un moment donné, des aspects physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux et économiques susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les êtres vivants et les activités humaines. L'environnement est ainsi constitué de l'ensemble des éléments qui, dans la complexité de leurs relations, constitue le cadre, le milieu, les conditions de vie pour l'homme.

**Jeux sérieux** : Jeux se situant à l'intersection du jeu vidéo et de l'e-formation avec des caractéristiques similaires aux jeux classiques (simulation, règles, compétition, coopération, autonomisation...).

**Label «Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable»** : Label visant à mettre en valeur les projets d'Education à l'environnement et au développement durable déjà existant en les appuyant sur une vraie politique d'établissement et à développer les partenariats, notamment avec les acteurs territoriaux.

**Label «Eco-school»** : Label international valorisant les écoles qui développent une démarche durable qui comprenant aussi bien la dimension d'éducation à l'environnement que celle de l'amélioration de leur gestion environnementale.

**Maisons familiales rurales** : Associations gérées par des parents et des professionnels proposant des formations de la 4<sup>ème</sup> à la Licence professionnelle.

**Nouvelles technologies de l'information et de la communication** : Ensemble des technologies permettant de traiter des informations numériques et de les transmettre.

**Observatoire Régional de la Santé** : Association aidant à la décision à travers l'observation et la mise à disposition d'informations sur la santé de la population régionale.

**Outil d'Observation et de Suivi Cartographique des Actions Régionales de Santé (OSCARS)** : Base de données cartographique des actions régionales de santé.

**Parlement Régional de la Jeunesse** : Instance non-partisane rassemblant 100 apprentis, lycées et étudiants volontaires âgés entre 15 et 25 ans afin d'adapter la politique jeunesse aux besoins réels des jeunes de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Plan climat** : Plan articulé autour de 5 axes se déclinant en 100 initiatives auquel la région Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite consacrer un tiers de son budget annuel.

**Plans Régionaux Santé Environnement** : Plans déclinant de manière opérationnelle les actions du Plan National Santé Environnement, tout en veillant à prendre en compte les problématiques locales et à promouvoir des actions propres aux territoires. Le Plan National Santé Environnement est renouvelé tous les cinq ans. Les deux premiers plans étaient centrés sur la prévention des risques pour la santé liés à l'environnement. Le troisième, pour lequel les acteurs locaux ont été associés dès le début du processus, vise la prévention des risques pour la santé liés à l'environnement.

**Réseau régional pour l'éducation à l'environnement** : Association ayant pour objet la promotion et le développement de l'éducation à l'environnement vers un développement durable en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Santé environnement** : Aspects de la santé humaine et des maladies qui sont déterminées par l'environnement se référant également à la théorie et à la pratique de contrôle et d'évaluation dans l'environnement des facteurs qui peuvent potentiellement affecter la santé.

# Annexes

## ***Annexe 1 : Méthodologie détaillée de la recherche sur internet de dispositif(s) spécifique(s) à l'échelle académique, régionale, nationale ou internationale pour l'éducation à l'environnement et au développement durable***

Une recherche sur internet a été menée pour lister les dispositifs et programmes spécifiques (labels « *Eco-schools* », « *Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable* » ; dispositif Calypso...) à la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable dans les lycées en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les dispositifs ont été détaillés et la liste des lycées de la région ayant participé ou participant à chaque dispositif a été établie (si possible).

De même, les principales actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable menées par chaque lycée dans le cadre de ces dispositifs ont été identifiées.

## ***Annexe 2 : Méthodologie détaillée de la recherche à l'aide de la base de données d'Observation et de Suivi Cartographique des Actions Régionales de Santé***

L'outil d'Observation et de suivi cartographique des actions régionales de santé (15) est un outil conçu par le Comité régional d'éducation pour la santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur. La version régionale de l'outil d'Observation et de suivi cartographique des actions régionales de santé répertorie les actions dans le domaine de la santé financées par l'Agence régionale de Santé et celles sur lesquelles les porteurs et/ou financeurs fournissent les données au Comité régional d'éducation pour la santé. Les actions sont répertoriées par année. Ainsi, une même action répétée sur deux ans apparaît deux fois dans la base de données d'Observation et de suivi cartographique des actions régionales de santé. La liste des actions n'est pas exhaustive mais permet d'identifier une partie des actions en santé menées en région et financées, au moins en partie, sur fonds publics.

Dans le cadre de cette étude, la base d'Observation et de suivi cartographique des actions régionales de santé a été filtrée sur les variables suivantes : « *Public* » et « *Thème* ». Les modalités conservées pour la variable « *Public* » sont : « *Adolescents (13-18 ans)* », « *Jeunes 16-25 ans (insertion professionnelle)* » et « *Etudiants, apprentis* ». Pour la variable « *Thème* », seule la modalité « *Environnement* » a été conservée.

Cette recherche a abouti à l'identification de 205 actions. Les fiches de présentation des actions ont été consultées et seules les actions ayant pour but de sensibiliser des lycéens aux thématiques liées à l'environnement et ayant été menées dans des lycées ont été conservées, soit 35 actions. Certaines actions étant répétées d'une année sur l'autre, au total, 16 actions différentes ont été identifiées.

## ***Annexe 3 : Méthodologie détaillée de la recherche des actions menées dans les lycées labellisés « Ecole ou Etablissement en démarche globale de développement durable »***

Le cadrage réglementaire de l'Education à l'environnement et au développement durable au lycée a conduit à identifier un label développé par le ministère de l'éducation nationale et attribué à des Etablissements en démarche de développement durable (cf. Résultats, partie 2.1.a.). La liste des lycées ayant obtenu le label « *Etablissements en démarche de développement durable* » (cf. Résultats, partie 2.1.a.) a été obtenue auprès des coordonnateurs académiques d'éducation au développement durable des académies d'Aix-Marseille et de Nice. Cela concerne 32 établissements en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (5 lycées dans l'académie de Nice

et 18 lycées et 9 maisons familiales rurales dans l'académie d'Aix Marseille). Les principales actions de sensibilisation en santé-environnement menées dans ces lycées ont été répertoriées en effectuant des recherches spécifiques sur leurs sites internet. Les informations disponibles pour chaque lycée sont dépendantes de la mise à jour des sites et ne reflètent donc pas nécessairement l'ensemble des actions ou l'intensité avec laquelle elles sont menées.

#### ***Annexe 4 : Méthodologie détaillée de la recherche par une méthode « Boule de neige » en ligne***

Les recherches concernant le cadrage réglementaire et la lecture des fiches de l'outil d'Observation et suivi cartographique des actions régionales de santé ont conduit à mener des recherches complémentaires sur internet et ainsi à identifier d'autres actions de sensibilisation en santé environnement menées auprès de lycéens en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Selon la méthode de la « *boule de neige* », quelques actions supplémentaires ont ainsi pu être répertoriées. Cependant, il convient de noter qu'il faudrait contacter chaque lycée de la région pour avoir une liste exhaustive des actions en santé environnement qui y sont menées. La méthode d'identification des actions employée dans le cadre de cette recherche se limite aux informations disponibles en ligne (sites internet de certains lycées ou d'acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable, sites internet des académies d'AixMarseille et de Nice, recherches Google : « *environnement développement durable lycée PACA*», etc.).

#### **Bilan des recherches :**

L'ensemble des actions identifiées ont été répertoriées dans un fichier Excel. Pour chaque action, les variables suivantes ont été renseignées (dans la mesure du possible) : « *nom de l'action* » - « *mise en place dans le cadre d'un métaprojet* » - « *thématique* » - « *niveau scolaire* » - « *nombre d'élèves sensibilisés* » - « *discipline(s) mobilisée(s)* » - « *sensibilisation d'un autre public* » - « *sensibilisation indirecte d'autres élèves* » - « *nom du (des) lycée(s) où se déroule l'action* » - « *département* » - « *ville* » - « *durée de l'action* » - « *date de début* » - « *date de fin* » - « *objectifs de l'action* » - « *outils pédagogiques utilisés* » - « *contenu de l'action* » - « *évaluation de l'action prévue ou effectuée* » - « *type d'évaluation et résultats (si disponible)* » - « *intervention d'un organisme extérieur à l'établissement* » - « *porteur du projet* » - « *acteur(s) impliqué(s)* » et « *financeur(s)* ».

Toutes les variables n'ont pas pu être renseignées pour toutes les actions. Le taux de remplissage dépend des informations disponibles pour chaque action.

Une synthèse des caractéristiques des actions identifiées est présentée dans la partie « *Résultats* ».

#### ***Annexe 5 : Méthodologie détaillée de la recherche à l'aide de la base de données de l'Observatoire régional de l'éducation à l'environnement et au développement durable porté par le Réseau régional pour l'éducation à l'environnement***

L'Observatoire Régional de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable est un outil de connaissance et d'aide à la décision. Il a pour vocation de permettre aux institutions d'effectuer un état des lieux des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable et ainsi d'orienter leurs choix stratégiques. Il est porté par le Réseau régional pour l'éducation à l'environnement (16) en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La base de données fournie à l'Observatoire Régional de la Santé par l'Observatoire régional de l'éducation à l'environnement et au développement durable de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre d'une convention signée entre les deux parties comporte les actions menées auprès d'un public de lycéens de 2014 à 2018 (y compris les actions toujours en cours) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur 13 des 21 thèmes proposés par l'Observatoire régional de l'éducation à l'environnement et au développement durable (les thèmes sont renseignés par la structure qui est porteuse du projet, qui peut choisir un thème principal et jusqu'à deux thèmes secondaires).

Les variables présentes dans la base sont :

- ▶ Nom de l'action
- ▶ Thème principal
- ▶ Type de public : lycée d'enseignement général et technologique ; lycée professionnel)
- ▶ Type de l'action : activités pédagogiques ; balades naturalistes/sentiers sous-marin ; conférences/projections/chroniques radio ; sorties de terrain/sur site ; manifestations ; inventaires participatifs ; séjour ; expositions ; journée de restitution ; spectacles/ateliers artistiques.
- ▶ Nom de l'établissement où se déroule l'action<sup>4</sup>
- ▶ Code de l'Institut national de la statistique et des études économiques de l'établissement
- ▶ Nombre de personnes du public
- ▶ Code de l'Institut national de la statistique et des études économiques du lieu où se déroule l'action
- ▶ Nombre de jours de l'action
- ▶ Nom de la structure responsable de l'action<sup>2</sup>
- ▶ Si sous-traitance, nom de la structure
- ▶ Thème secondaire n°1
- ▶ Thème secondaire n°2
- ▶ Date de l'action ou du début de l'action ».

La base comporte au total 497 actions.

Parmi les 13 thèmes sélectionnés, 10 sont présents dans la base de données (« *Agriculture et jardins pédagogiques* » - « *Aménagement et cadre de vie* » - « *Biodiversité* » - « *Changements climatiques* » - « *Déchets* » - « *Eau et milieux aquatiques (eau douce)* » - « *Energies* » - « *Paysages et patrimoine naturel (faune et flore)* » - « *Pollutions et nuisances (air, bruit)* » et « *Santé et environnement* »).

Sur les 497 actions, 45 ont pour thème principal, le thème « *Santé et environnement* » (aucune action ne l'a pour thème secondaire). Aucune information nominative figurant dans cette base de données ne pouvant être fournie (conformément à la convention signée entre l'Observatoire Régional de la Santé et le Réseau régional pour l'éducation à l'environnement), seules des statistiques descriptives agrégées seront fournies dans la partie « *Résultats* ».

<sup>4</sup> Selon les modalités de la convention établie entre le Réseau régional pour l'éducation à l'environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Observatoire Régional de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, les données nominatives concernant les établissements ayant participé à une action et les structures d'éducation à l'environnement et au développement durable les ayant proposées ne peuvent pas être communiquées.

**NOTE DE CADRAGE SUR LES ACTIONS DE  
SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION EN SANTÉ  
ENVIRONNEMENT AUPRÈS DES LYCÉENS DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
2019**

